

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_024

OBJET : Vote du budget primitif 2023 et approbation du rapport de présentation

Exposé

Il est précisé qu'en raison du passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57, la « colonne budget précédent » des maquettes du budget principal et des budgets annexes Développement économique vente, Développement économique locations et Services communs n'est pas renseignée.

Le passage à la nomenclature M57 entraîne un incident technique sur la plate-forme de dématérialisation des maquettes budgétaires, non encore résolu à ce jour (Extrait ci-dessous).

LE COTENTIN COMMUNAUTE D AGGLOMERATION - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – DEPENSES				D1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	20 000,00	1 699 174,00	1 719 174,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		38 500,00	38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 230 434,00	0,00	2 230 434,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 344 000,00		4 344 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 444 999,00	31 600,00	2 476 599,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	14 591 642,00	0,00	12 591 642,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 335 441,00	184 000,00	8 519 441,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	21 269 023,00	2 100 000,00	25 369 023,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	636 000,00	0,00	636 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		53 871 539,00	4 053 274,00	57 924 813,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				57 924 813,00

Délibération n° DEL2023_024

Dans la colonne TOTAL , le chiffre indiqué au chapitre 204 et au chapitre 23 sont erronés. En effet, l'inscription réalisée à l'article 2324 chapitre 204 est comptabilisée à tort dans le total du chapitre 23. Cet incident a été déclaré et pris en charge par les services de l'État et est dans l'attente d'une solution technique.

Il y a donc lieu de lire :

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
204 Subvention d'équipement versées	14 591 642,00	0,00	14 591 642,00
23 Immobilisations en cours	21 269 023,00	2 100 000,00	23 369 023,00

Le total demeure inchangé à 57 924 813,00 €.

La nomenclature M57 donne à l'organe délibérant la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Il est proposé à l'organe délibérant de ne pas acter cette faculté.

Après ces différentes précisions et informations, il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 289 851 199 €.

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 131 909 244 €.

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	178 195 938,00	57 924 813,00	236 120 751,00
02 GOLFS	31 200,00	9 135,00	40 335,00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	255 260,00	479 334,00	734 594,00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	231 924,00	528 974,00	760 898,00
07 PORT DIELETTE	1 818 762,00	671 876,00	2 490 638,00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	396 468,00	371 109,00	767 577,00
09 EAU	21 104 130,00	8 671 744,00	29 775 874,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20 333 871,00	8 548 591,00	28 882 462,00
11 DEVT ECO VENTE	15 840 531,00	9 775 960,00	25 616 491,00
12 DEVT ECO LOCATIONS	962 932,00	7 170 446,00	8 133 378,00
14 TRANSPORTS	33 570 478,00	34 399 018,00	67 969 496,00
17 SERVICES COMMUNS	17 109 705,00	3 358 244,00	20 467 949,00
TOTAL	289 851 199,00	131 909 244,00	421 760 443,00

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2023, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 157 - Contre : 1 - Abstentions : 15) pour :

- **Approuver** le budget primitif du budget principal,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Golf,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif (TTC),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations M4,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Eau,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif (option TVA),

- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique vente,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Transports,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites à l'annexe B8 du budget primitif,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°50 (4581-4582) sur le budget principal pour les opérations liées au dispositif d'aide à la pierre (Habitat privé),
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°51 (4581-4582) sur le budget principal pour les opérations liées au dispositif d'aide à la pierre (Habitat public),
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°52 (4581-4582) sur le budget annexe Eau pour les opérations liées au FICOL,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
RAPPORT DE PRESENTATION BP 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

13 AVRIL 2023

Date d'envoi de la convocation : le 31/03/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 156

Nombre de votants : 173

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 19h35), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANÇOIS Yves, FRANÇOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine (Jusqu'à 18h20), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (A partir de 19h55), MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice,

ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (A partir de 20h10), DUBOST Nathalie à MAHIER Manuela, DUFILS Gérard à VIVIER Nicolas, DUVAL Karine à BERHAULT Bernard (jusqu'à 19h35), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), HEBERT Karine à HERY Sophie (A partir de 18h20), HELAOUET Georges à BOTTA Francis, HULIN Bertrand à LEJAMTEL Ralph, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à FAGNEN Sébastien, LEQUILBEC Frédéric à MARGUERITTE David, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier, RONSIN Chantal à SIMONIN Philippe, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, TOLLEMER Jean-Pierre à LEPOITTEVIN Sonia (A partir de 19h40).

Absents/Excusés :

AMIOT Florence, BALDACCI Nathalie, BRISSET Franck, BROQUET Patrick, CAPELLE Jacques, COLLAS Hubert, DUCHEMIN Maurice, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HUREL Karine, KRIMI Sonia, LE PETIT Philippe, LELOUEY Dominique, LEMOIGNE Sophie, LEMYRE Jean-Pierre, MAGHE Jean-Michel, MAUGER Michel, VARENNE Valérie.



BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 13 avril 2023

SOMMAIRE

Préambule.....	5
LE BUDGET GENERAL : 421.7 M€.....	6
I. Présentation des équilibres	7
LE BUDGET PRINCIPAL : 236 M€.....	10
I. La section de fonctionnement	10
A. Les recettes de Fonctionnement : 176.5 M€	11
1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement	12
a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses	12
b) Les impôts et taxes	13
2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin	15
a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)	15
b) Les allocations compensatrices de fiscalité	16
c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	16
B. Les dépenses de fonctionnement : 163 M € : l'influence des charges à caractère général et des charges de personnel.	16
1) Les charges à caractère général : le poids des contrats de prestations de services et de la TGAP	18
2) Les charges de personnel : une augmentation limitée	19
3) Les atténuations de produits : une stabilité des attributions de compensation	19
4) Les autres charges de gestion courantes	20
5) Les charges financières et charges spécifiques	21
6) La gestion des déchets ménagers	21
C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir	24
II. La section d'investissement	26
A. Les dépenses d'investissement	26
1) Faire du Cotentin un grand d'Europe	27
a) Consolider le Maritime	27
b) Achever le désenclavement du Cotentin	28
c) Accélérer le développement économique et l'emploi	28
d) Devenir une destination touristique incontournable	28
e) Renforcer l'offre de formation supérieure	28
2) Préserver la qualité de vie sur le territoire	29
a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire	29
b) Développer et organiser l'offre de santé	29
c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois	29
d) Soutenir le travail des communes	29
e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut :	30
3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique	30
a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets :	30
b) Massifier la rénovation énergétique des logements	31
c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin	31
d) Limiter les conséquences des inondations :	31
e) Favoriser le développement des énergies renouvelables	32
4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 ^{ème} siècle	32
B. Le financement de l'investissement	34
III. La dette du budget principal :	35

Les budgets annexes..... 37

I. Le cycle de l'eau	38
A. Le budget annexe de l'Eau : 29,7 M€	38
1) La section d'exploitation : 21,1 M€	38
a) Les charges d'exploitation : 13,9 M€	39
b) Les produits d'exploitation : 20,3 M€	41
c) Les soldes intermédiaires de gestion	42
2) La section d'investissement : 8,6 M€	43
a) Les dépenses d'équipement : 6,45 M€	43
b) Le financement de l'investissement	45
c) La dette du budget de l'eau	46
B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 28,9 M€	47
1) La section d'exploitation : 20,3 M€	47
a) Les charges d'exploitation : 13,6 M€	48
b) Les produits d'exploitation : 17,9 M€	50
c) Les soldes intermédiaires de gestion	51
2) La section d'investissement : 8,5 M€	51
a) Les dépenses d'équipement : 3,68 M€	52
b) Le financement de l'investissement	53
c) La dette du budget de l'assainissement collectif	54
C. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 760 k€	55
1) La section d'exploitation : 231 k€	55
a) Les charges d'exploitation : 230 k€	55
b) Les produits d'exploitation : 231 k€	56
2) La section d'investissement : 528 k€	57
II. Les autres budgets annexes	58
A. Le Budget annexe Transports 68 M€	58
1) La section d'exploitation	59
a) Les dépenses d'exploitation : 30,6 M€	59
b) Les recettes d'exploitation : 33,3 M€	60
2) Les soldes intermédiaires de gestion :	60
3) La section d'investissement	61
a) Les dépenses d'investissement : 32,6 M€	61
b) Les recettes d'investissement : 29,9 M€	62
4) La dette	62
B. Le Budget annexe développement économique locations M4 (BA08) : 767 k€	63
1) La section d'exploitation	63
a) Les dépenses d'exploitation : 128 040 €	63
b) Les recettes d'exploitation : 350 010 €	64
2) La section d'investissement	65
a) Les dépenses d'investissement : 324 651 €	65
b) Les recettes d'investissement : 102 681 €	65
3) La dette	66
C. Le budget annexe développement économique locations (BA12) : 8,1 M€	67
1) La section de fonctionnement	68
a) Les dépenses de fonctionnement : 405 502 €	68
b) Les recettes de fonctionnement : 806 754 €	69
2) La section d'investissement	69
a) Les dépenses d'investissement : 7 014 268 €	69
b) Les recettes d'investissement : 6 613 016 €	70
3) La dette	70
D. Le Budget annexe développement économique vente	71
1) La section de fonctionnement : 15,8 M€	72
a) Les dépenses de fonctionnement : 6,0 M€	72
b) Les recettes de fonctionnement : 6,2 M€	73
2) La section d'investissement : 9,8 M€	74
a) Les dépenses d'investissement : 163,8 K€	74
3) La dette	74
E. Le budget annexe Golf : 40,3 k€	75
1) La section d'exploitation	75

a) Les dépenses d'exploitation : 22 065 €	75
b) Les recettes d'exploitation : 31 200 €	76
2) La section d'investissement.....	76
a) Les dépenses d'investissement : 9 135 €.....	76
b) Les recettes d'investissement : 9 135 €.....	76
3) La dette	77
F. Le budget annexe activités commerciales tourisme : 734,5 k€.....	78
1) La section d'exploitation	78
a) Les dépenses d'exploitation : 231 861 €	78
b) Les recettes d'exploitation : 250 426 €	79
2) La section d'investissement.....	79
a) Les dépenses d'investissement : 474 500 €.....	79
b) Les recettes d'investissement : 455 935 €.....	80
3) La dette	80
G. Le Budget annexe Port Diélette : 2,5 M€.....	81
1) La section d'exploitation	81
a) Les dépenses d'exploitation : 1,3 M€	81
b) Les recettes d'exploitation : 1,4 M€	82
2) La section d'investissement.....	83
a) Les dépenses d'investissement : 318 898 €.....	83
b) Les recettes d'investissement : 201 940 €.....	83
3) La dette	84
H. Le budget annexe Services Communs : 20,4 M€.....	85
1) Répartition des dépenses par pôles de proximité et par compétences.....	86
2) Participations des communes à l'équilibre du budget par pôles	87
3) La dette	87
III. Equilibre des budgets annexes	88

Préambule

Le budget 2023 est marqué par le passage en nomenclature M57 pour le budget principal ainsi que les budgets annexes Développement économique location, Développement économique Ventes et Services communs.

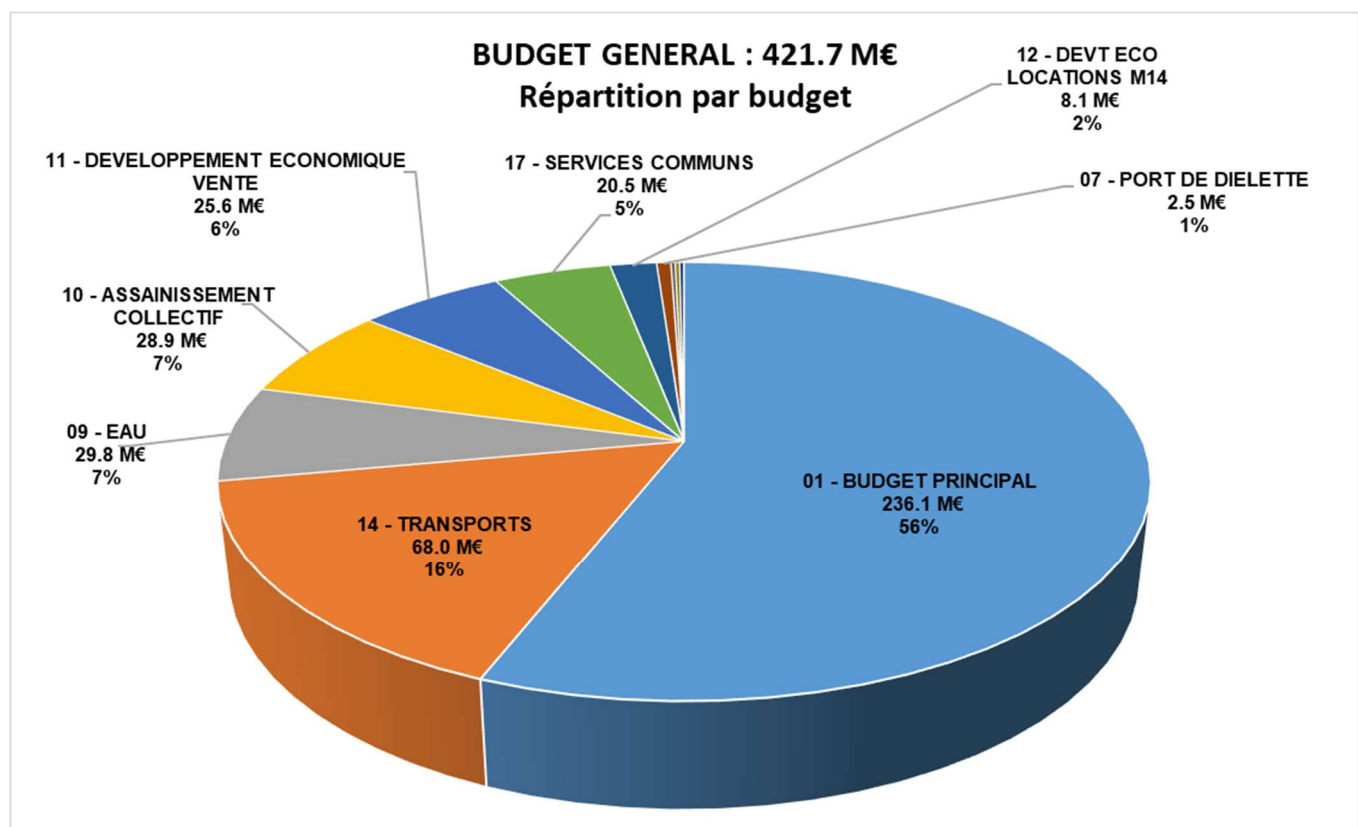
Le budget annexe Cinéma a été clôturé en fin d'année 2022, les actions liées au Cinéma de Réville sont désormais intégrées au budget principal.

Pour la première fois depuis le budget primitif 2019, le budget s'équilibre de lui-même sans avoir recours à la reprise anticipée des résultats.

LE BUDGET GENERAL : 421.7 M€

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 421 760 443 € dont 289 851 199 € pour la section de fonctionnement et à 131 909 244 € en section d'investissement.

La répartition par budget est la suivante :



Le budget général est en augmentation de 21.6 M€ par rapport à 2022.

En 2022, le budget annexe Cinéma a été clôturé au 31 décembre ; il a été intégré au budget principal au 1^{er} janvier 2023.

Pour ce budget primitif 2023, les résultats n'ont pas été repris par anticipation.

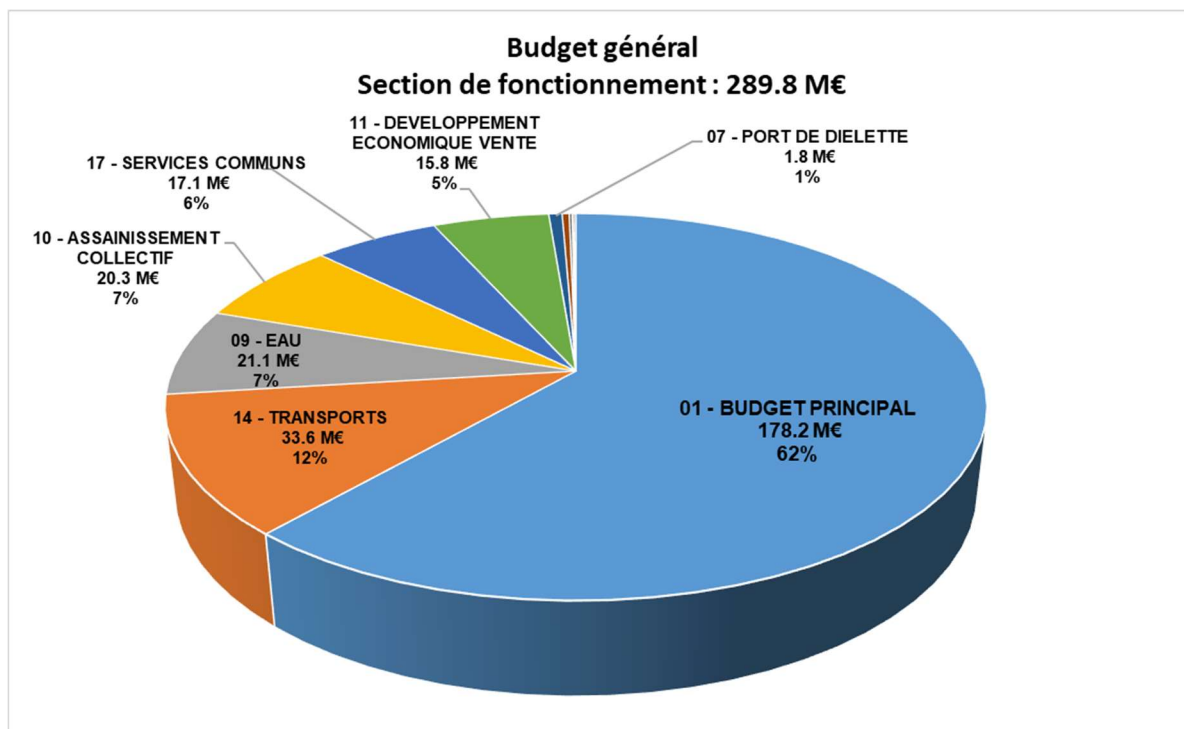
I. Présentation des équilibres

		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
BUDGET GENERAL		61 967 784.00	359 792 659.00	421 760 443.00	61 967 784.00	359 792 659.00	421 760 443.00
FONCTIONNEMENT		42 427 146.00	247 424 053.00	289 851 199.00	15 290 059.00	274 561 140.00	289 851 199.00
INVESTISSEMENT		19 540 638.00	112 368 606.00	131 909 244.00	46 677 725.00	85 231 519.00	131 909 244.00
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	14 463 014.00	163 732 924.00	178 195 938.00	1 737 674.00	176 458 264.00	178 195 938.00
	INVESTISSEMENT	4 053 274.00	53 871 539.00	57 924 813.00	16 778 614.00	41 146 199.00	57 924 813.00
	Total du budget	18 516 288.00	217 604 463.00	236 120 751.00	18 516 288.00	217 604 463.00	236 120 751.00
02 GOLFS	FONCTIONNEMENT	9 135.00	22 065.00	31 200.00	0.00	31 200.00	31 200.00
	INVESTISSEMENT	0.00	9 135.00	9 135.00	9 135.00	0.00	9 135.00
	Total du budget	9 135.00	31 200.00	40 335.00	9 135.00	31 200.00	40 335.00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	FONCTIONNEMENT	23 399.00	231 861.00	255 260.00	4 834.00	250 426.00	255 260.00
	INVESTISSEMENT	4 834.00	474 500.00	479 334.00	23 399.00	455 935.00	479 334.00
	Total du budget	28 233.00	706 361.00	734 594.00	28 233.00	706 361.00	734 594.00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	1 124.00	230 800.00	231 924.00	0.00	231 924.00	231 924.00
	INVESTISSEMENT	0.00	528 974.00	528 974.00	1 124.00	527 850.00	528 974.00
	Total du budget	1 124.00	759 774.00	760 898.00	1 124.00	759 774.00	760 898.00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	459 936.00	1 358 826.00	1 818 762.00	342 978.00	1 475 784.00	1 818 762.00
	INVESTISSEMENT	352 978.00	318 898.00	671 876.00	469 936.00	201 940.00	671 876.00
	Total du budget	812 914.00	1 677 724.00	2 490 638.00	812 914.00	1 677 724.00	2 490 638.00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	268 428.00	128 040.00	396 468.00	46 458.00	350 010.00	396 468.00
	INVESTISSEMENT	46 458.00	324 651.00	371 109.00	268 428.00	102 681.00	371 109.00
	Total du budget	314 886.00	452 691.00	767 577.00	314 886.00	452 691.00	767 577.00
09 EAU	FONCTIONNEMENT	7 174 261.00	13 929 869.00	21 104 130.00	721 930.00	20 382 200.00	21 104 130.00
	INVESTISSEMENT	791 930.00	7 879 814.00	8 671 744.00	7 244 261.00	1 427 483.00	8 671 744.00
	Total du budget	7 966 191.00	21 809 683.00	29 775 874.00	7 966 191.00	21 809 683.00	29 775 874.00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	5 477 712.00	14 856 159.00	20 333 871.00	2 401 468.00	17 932 403.00	20 333 871.00
	INVESTISSEMENT	2 521 468.00	6 027 123.00	8 548 591.00	5 597 712.00	2 950 879.00	8 548 591.00
	Total du budget	7 999 180.00	20 883 282.00	28 882 462.00	7 999 180.00	20 883 282.00	28 882 462.00

		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
11 DEVELOPPEMENT ECO- NOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	9 817 981.00	6 022 550.00	15 840 531.00	9 654 201.00	6 186 330.00	15 840 531.00
	INVESTISSEMENT	9 612 180.00	163 780.00	9 775 960.00	9 775 960.00	0.00	9 775 960.00
	Total du budget	19 430 161.00	6 186 330.00	25 616 491.00	19 430 161.00	6 186 330.00	25 616 491.00
12 DEVT ECO LOCATIONS	FONCTIONNEMENT	557 430.00	405 502.00	962 932.00	156 178.00	806 754.00	962 932.00
	INVESTISSEMENT	156 178.00	7 014 268.00	7 170 446.00	557 430.00	6 613 016.00	7 170 446.00
	Total du budget	713 608.00	7 419 770.00	8 133 378.00	713 608.00	7 419 770.00	8 133 378.00
14 TRANS- PORTS	FONCTIONNEMENT	2 901 817.00	30 668 661.00	33 570 478.00	217 227.00	33 353 251.00	33 570 478.00
	INVESTISSEMENT	1 717 227.00	32 681 791.00	34 399 018.00	4 401 817.00	29 997 201.00	34 399 018.00
	Total du budget	4 619 044.00	63 350 452.00	67 969 496.00	4 619 044.00	63 350 452.00	67 969 496.00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	1 272 909.00	15 836 796.00	17 109 705.00	7 111.00	17 102 594.00	17 109 705.00
	INVESTISSEMENT	284 111.00	3 074 133.00	3 358 244.00	1 549 909.00	1 808 335.00	3 358 244.00
	Total du budget	1 557 020.00	18 910 929.00	20 467 949.00	1 557 020.00	18 910 929.00	20 467 949.00

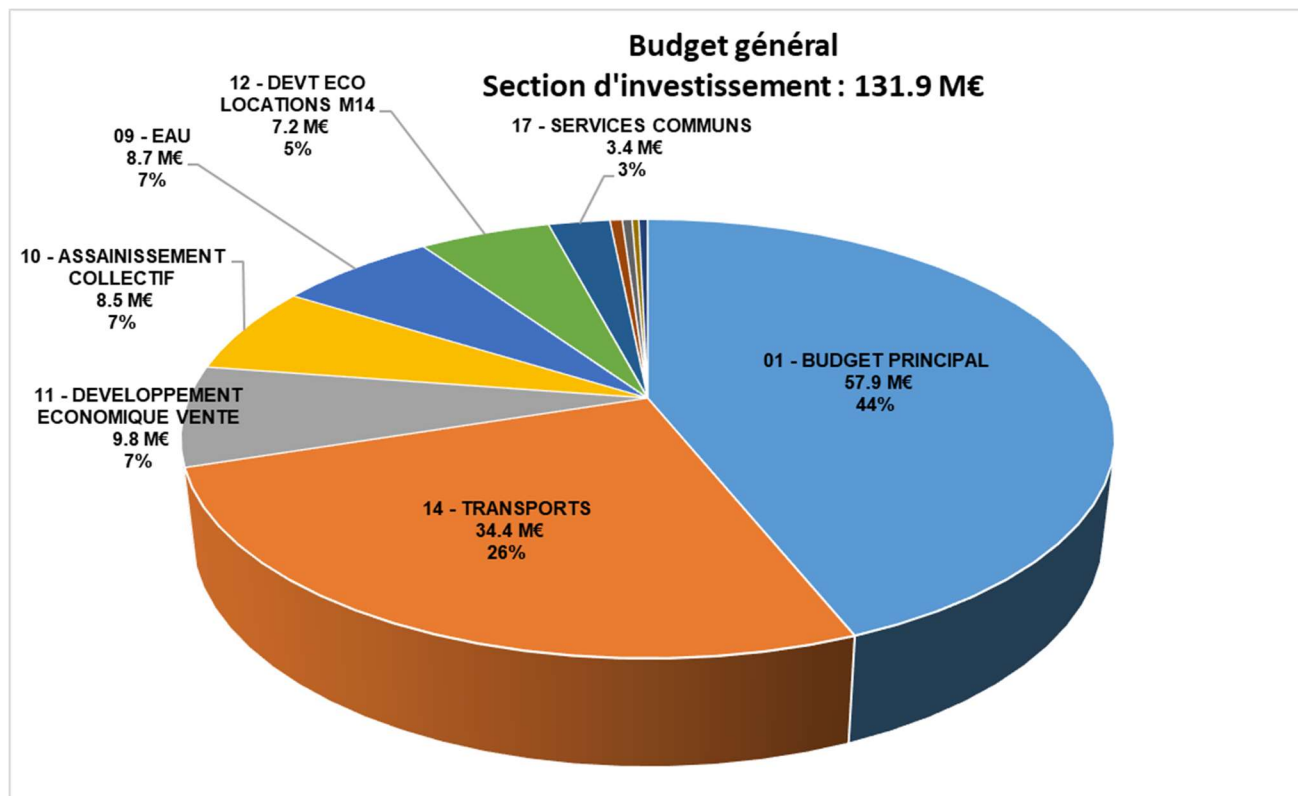
La section de fonctionnement s'équilibre à 289 851 199 € tous mouvements confondus.

Le budget principal représente 62% du budget général à 178 195 938 euros, suivi des budgets du transport (12 % ; 33 570 478 €) de l'eau (7% ; 21 104 130 €) de l'assainissement collectif (7% ; 20 333 871 €), et les services communs (6% ; 17 109 705 €).



La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 131 909 244 €.

Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 57 924 813 € (44%), suivi par le budget transport à 34 399 018 € (26%), du budget de l'assainissement collectif à 8 548 591 € (7%), le budget de l'eau à 8 671 744 € (7%).



LE BUDGET PRINCIPAL : 236 M€

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 236 120 751 € (+11.54% par rapport à 2022) dont 178 195 938 € en section de fonctionnement (+9.12% par rapport à 2022) et 57 924 813 € en section d'investissement (+19.67% par rapport à 2022).

Pour la première fois depuis 2019, le budget s'équilibre de lui-même sans avoir recours à la reprise des résultats antérieurs.

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	178 195 938.00		178 195 938.00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	163 732 924.00	14 463 014.00	176 458 264.00	1 737 674.00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	57 924 813.00		57 924 813.00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	53 871 539.00	4 053 274.00	41 146 199.00	16 778 614.00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 178 195 938 € (+9.12% par rapport à 2022) dont 163 732 924€ (+5.82% par rapport en 2022) en dépenses réelles et 14 463 014 € en mouvements d'ordre.

En recettes, cette section comporte 176 458 264€ (+9.17% par rapport à 2022) en recettes réelles, 1 737 674 € en mouvements d'ordre.

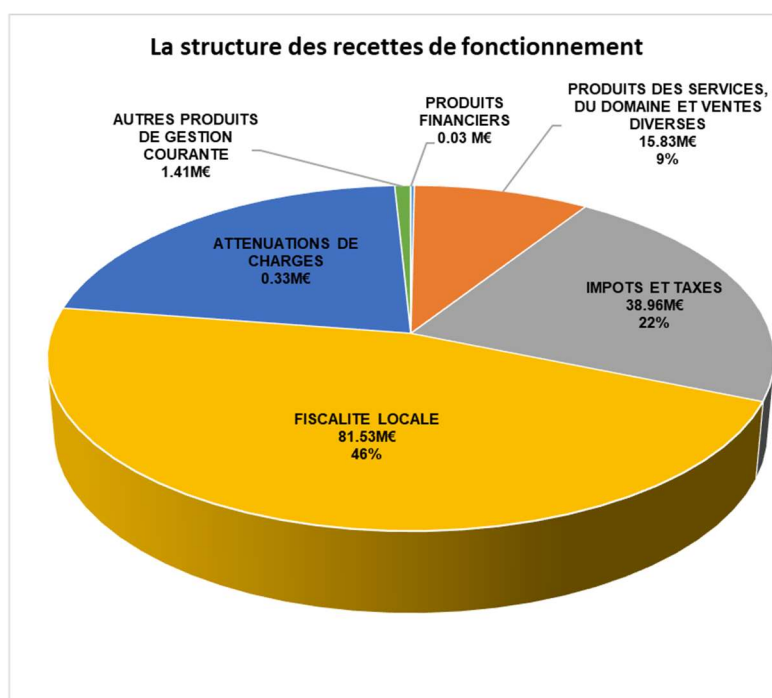
A. Les recettes de Fonctionnement : 176.5 M€

Les recettes atteignent 176 458 264€ en mouvements réels. Elles sont en progression de 9.17% par rapport à 2022.

Elles se composent de la manière suivante :

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	88 103.00	326 272.00	+270,33 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 521 628.47	15 825 995.00	+8,98 %
73	IMPOTS ET TAXES	109 577 380.00	38 961 863.00	9.96%
731	FISCALITE LOCALE	0.00	81 530 051.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 041 417.00	38 373 525.00	+6,47 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	989 108.00	1 407 607.00	34.92%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	54 193.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	456 411.00	32 951.00	-92,78 %
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0.00	0.00	0 %
Total en réel :		161 728 240.47	176 458 264.00	9.11%

La structure des recettes de fonctionnement présente une proportion de ressources propres ou endogène de 77 % constitués majoritairement des Impôts et Taxes et de la fiscalité locale (68 %).



1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement

Les ressources endogènes ou propres à l'établissement sont composées du chapitre 70 : « produits des services, du domaine et vente diverses » ainsi que des chapitres 73 et 731, relatifs à la fiscalité locale et les impôts et taxes.

a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 9 % des recettes de fonctionnement, soit 15 825 995 € (+ 8,98 %).

Elles sont composées notamment :

- Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (841 700 €)
- Des ventes de produits et locations (886 750 €)
- Des remboursements des budgets annexes (13 389 451 €)

La principale recette de ce chapitre concerne les remboursements de masse salariale et de frais divers supportés par le budget principal et remboursés par les budgets annexes :

- Port Diélette : 289 726 €
- Tourisme : 125 789 €
- Services communs : 9 909 371 €
- Transports : 1 642 724 €
- Eau : 720 410 €
- Assainissement : 657 427 €

Les autres recettes concernent :

- Des remboursements de frais par d'autres redevables (particuliers, syndicats, collectivités...) : 593 094 €
- Des redevances diverses (occupations de terrains...) : 25 000 €

b) Les impôts et taxes

De budget à budget primitif, les impôts et taxes atteignent 120 491 914 € en 2023, soit une augmentation de 9,96 % notamment du fait d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières de 7,10 %.

	Article	BP		Var. %
		2022	2023	
73111	CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	43 010 013	48 650 939	13,12%
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	11 428 086	0	-100,00%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 413 624	2 304 585	-4,52%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 275 231	5 459 277	3,49%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	195 297	240 461	23,13%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	19 569 919	21 988 750	12,36%
7346	TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES	1 500 000	1 606 500	7,10%
7362	TAXES DE SEJOUR	1 100 000	1 500 000	36,36%
7364	PRELEVEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES	20 000	20 000	0,00%
7382	FRACTION TVA	25 065 210	38 721 402	54,48%
TOTAL		109 577 380	120 491 914	9,96%

↳ La fiscalité économique : 46M€

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit prévisionnel de 46 204 638 € en 2023, avec principalement la Cotisation foncière des Entreprises (CFE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) disparaît dès 2023 en contrepartie d'une fraction de TVA équivalente.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Cotisation foncière des entreprises	30 716 559	34 397 435	11,98%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 757 751	4 043 340	7,60%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	11 542 424	0	-100,00%
Taxe sur les surfaces commerciales	2 304 585	2 304 585	0,00%
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	5 405 225	5 459 277	1,00%
TOTAL	53 726 544	46 204 638	-14,00%

Pour 2023, concernant la CFE, il est retenu une hypothèse d'augmentation des bases de 7,1 %. Avec l'application de la majoration spéciale de CFE faisant porter le taux de 23,67 à 25 %, le produit de CFE 2023 sera en progression de 11,98 % pour atteindre 34 397 435 €.

Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées à hauteur de 1 500 000 € pour 2023.

↳ La fiscalité « ménage » : 10 M€

L'actualisation des valeurs locatives foncières a été fixée à 7,1 % par la loi de finances 2023 et la croissance physique des bases a été envisagée de manière prudente à 0,5 %. En maintenant le taux de foncier bâti à 3,53%, et le taux de foncier non bâti à 12,5%, le produit des taxes foncières prévisionnel est de 6,6 M€ pour 2023.

Suivant ces hypothèses d'évolutions, le produit global ménage est estimé à 10 210 164 €.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Taxe d'habitation	3 048 359	3 264 792	7,10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 811 077	5 176 719	7,60%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 350 750	1 446 653	7,10%
Taxe additionnelle foncier non bâti	318 684	322 000	1,04%
TOTAL	9 528 870	10 210 164	7,15%

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 21 988 750 € en 2023, soit une évolution de + 7,1 %.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	20 531 046	21 988 750	7,10%

↳ La fiscalité reversée : 38,7 M€

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit de TVA à la place de la Taxe d'Habitation (TH) et perdent une partie de leur levier fiscal. Cette part de TVA s'est élevée à 26 M€ en 2022. Elle est estimée à 38,7 M€ en 2023, en augmentation de 12,7 M€ (+ 48,59 %) pour compenser également la suppression de la CVAE.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Produit TVA transférée	26 058 464	38 721 402	48,59%

Le financement de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence communautaire Gemapi est exclusive et obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle a pour objectifs d'atteindre et de maintenir un bon état des milieux aquatiques, et de limiter les conséquences négatives des inondations, tant humaines que matérielles et environnementales.

La particularité de cette taxe réside dans le fait que le conseil fixe annuellement un produit à prélever duquel il sera calculé un taux sur chacune des taxes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS, taxe foncière sur les propriétés bâties – TF, taxe sur le foncier non bâti – TFNB, cotisation foncière des entreprises – CFE)

L'objectif pour 2023 est de fixer un produit visant à stabiliser les taux par rapport à 2022 (cf délibération concernant le vote du produit GEMAPI).

2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit essentiellement des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat.

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements. La loi de finances pour 2023 a fixé un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 30 millions d'euros. Pour l'agglomération, la dotation d'intercommunalité est estimée à 1 588 000 € contre 1 447 681 € en 2022.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écroulement national instauré en loi de finances 2015 et devrait atteindre 5 921 000 € contre 6 047 925 € en 2022.

Au global, le montant de la DGF 2023 se maintient pour atteindre 7 509 000 €.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Dotation de compensation	6 047 925	5 921 000	-2,10%
Dotation d'intercommunalité	1 447 681	1 588 000	9,69%
Total DGF	7 495 606	7 509 000	0,18%

b) Les allocations compensatrices de fiscalité

Les allocations de compensation sur la taxe foncière, la CFE et la CVAE sont estimées à 26 370 828 € pour 2023, en progression de 7,10 %. En effet, suite à la réduction de moitié des bases des établissements industriels, suite au plan de relance engagé en 2021, la perte de bases est compensée en conservant un effet base.

Libellé	Notifié 2022	BP 2023	Var. %
Allocation compensatrice taxes foncières	2 592 394	2 776 454	7,10%
Allocation compensatrice CFE	22 030 228	23 594 374	7,10%
Allocation compensatrice CVAE	4 093	4 384	7,10%
Total allocations compensatrices	24 626 715	26 375 212	7,10%

Enfin, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite, soit une inscription de 73 100 € pour 2023.

c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le FDPTP est sorti des variables d'ajustement en loi de finances 2020. Il est retenu au BP 2023 une inscription de 500 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement : 163 M € : l'influence des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 163 732 924 € en mouvements réels et 14 463 014 € en mouvements d'ordre.

Dans la note de cadrage pour le budget 2023, il a été demandé aux pôles et directions d'ajuster leurs propositions budgétaires au plus proche des crédits employés en 2022 et de baisser, autant que possible, leurs propositions par rapport au budget 2022, à périmètre constant. Cet effort a été majoritairement effectué, cependant certaines contraintes financières demeurent incontournables, notamment pour les prestations de services des déchets ménagers et assimilés.

L'évolution des dépenses du budget 2022 au budget 2023 est de +5.82%

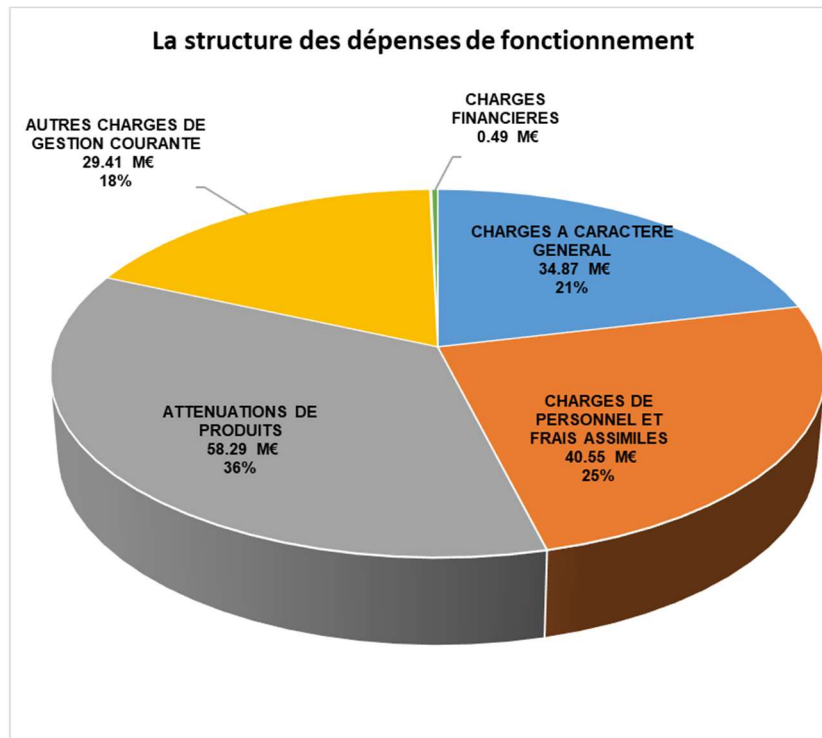
Budget BP 2022	Budget 2023	Variation BP à BP
154 724 758.00	163 732 924	5.82 %

Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation des charges à caractère général (+13.27%), et des charges de personnel (+10.68%). Il faut cependant relativiser ces hausses car, le

budget 2023 intègre des changements de périmètre (fermeture du Centre de Tri des déchets ménagers et intégration du Cinéma de Réville).

Nous verrons, dans la suite de ce rapport, que des neutralisations sont à opérer, qui ramènent l'augmentation des charges à caractère général à 5.45% et les charges de personnel à 3.44%.

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 « atténuations de produits » qui représente 36% des dépenses réelles avec 58 millions d'euros dont l'attribution de compensation versée aux communes pour 43.7 millions d'euros (-0.18%) ainsi que la Dotation de Solidarité communautaire pour 6.6 millions d'euros (+6.45%). Le poids prépondérant de ce chapitre est en baisse de 2%, le poids des charges à caractère général et des charges de personnel augmente de 1% pour chacun de ces deux chapitres.

L'évolution des charges par chapitre atteint 5.82%.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 782 112.00	34 866 459.00	+13,27 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 636 142.00	40 548 683.00	+10,68 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 970 075.00	58 288 409.00	+0,55 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 956 691.00	29 405 896.00	1.46%
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 153 074.00	128 700.00	
66	CHARGES FINANCIERES	226 664.00	494 777.00	+118,29 %
Total en réel :		154 724 758.00	163 732 924.00	+5,82 %

1) Les charges à caractère général : le poids des contrats de prestations de services et de la TGAP¹

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières atteignent 34 866 459 € euros au BP 2023. Elles augmentent de 13.27% (+4 M€) par rapport à 2022.

La principale augmentation concerne les contrats de prestations de services en lien avec les déchets ménagers et assimilés (+3.4M€) et notamment l'augmentation de la TGAP.

Le chapitre 011 des déchets ménagers et assimilés représente 22.9M€ contre 20.2M€ en 2022.

Un focus sur le service des déchets ménagers est présenté dans les pages suivantes.

Les postes principaux sont :

- L'achat de prestations de service : 55 500€
- L'eau et l'assainissement : 135 890 €
- L'énergie et l'électricité : 821 300 €
- Les combustibles : 578 200 €
- Le carburant : 1 297 550 €
- Les fournitures de petit équipement : 476 524 €
- Les vêtements de travail : 242 360 €
- Les prestations de services : 20 103 060 €
- Les locations immobilières : 403 590 €
- L'entretien de terrains : 914 610 €
- L'entretien du matériel roulant : 528 420 €
- Les maintenances : 558 518 €
- Les assurances : 369 000 €
- Les études et recherches : 963 928 €
- Les frais divers : 233 060 dont une part réservée aux augmentations de fluides.
- Les frais d'actes et de contentieux (protocoles transactionnels) : 365 257 €
- Les frais de télécommunication : 240 010 €
- Les remboursements de frais aux communes membres : 884 250 €

Les augmentations principales concernent :

- Les fluides : +31.32% soit +648 809 €
Dont :
 - électricité : +8.68% (limité au budget cumulé 2022), (+65 619 €)
 - chauffage gaz : +76.92% (+10 000 €)
 - combustibles : +35.78% (+152 350 €)
 - carburants : +48% (+420 840 €)
- Les contrats de prestations de services : +20.54% (+3 425 050 €)
- Les remboursements de frais aux communes membres du groupement : +21.61 % (+ 157 149 €).

¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

2) Les charges de personnel : une augmentation limitée

Les charges de personnel atteignent 40 548 683 € (+10.68%) et représentent 25% du budget principal. Cette augmentation de BP à BP est importante, mais il faut la relativiser car les hausses de personnels de l'année 2022 (primes, revalorisation du point d'indice et du SMIC etc) n'ont été prises en charges qu'aux décisions modificatives. Ainsi en comparant le budget primitif 2023 au budget cumulé 2022, la hausse n'est que de 5.35%.

La masse salariale passe de 38 729 292 € (budget cumulé 2022) à 40 543 173 € au BP 2023, soit +4.68%. Elle tient compte des remboursements de salaires correspondant aux coûts de personnels, dont les services communs SIRH et finances qui représentent 2.5M€ (+0.5M€ du fait de l'augmentation du point d'indice).

En tenant compte :

- Des dépenses liées :
 - aux conventions de services communs (SI/RH)
 - à la convention de mise à disposition de services entre le pôle Attractivité et urbanisme durable de CEC et le pôle développement territorial du Cotentin
- Des recettes liées :
 - à la convention de services communs Service d'Information Géographie (SIG)
 - aux reversements des budgets annexes au budget principal (Transports, Port Diélette, Moulin de Fierville, Services Communs avec les communes de l'agglomération)
 - aux reversements des coûts de mise à disposition des agents (Amicales, communes)
 - au remboursement de charges patronales CNRACL des agents rattachés à la SPL Tourisme

Le pourcentage d'évolution nette de la masse salariale est de 3.44% de budget cumulé 2022 à BP2023.

Cette augmentation prend en compte les mesures locales suivantes :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour un montant estimé à environ 320 000 €,
- Répercussion des mouvements et créations de postes 2022 en année pleine, pour un montant estimé à plus d'1,37 M€,
- Extension de la prime annuelle pour près de 260 000 €,
- Augmentation de l'assurance risque statutaire suite à la révision du contrat pour 2023, estimée à 270 000 € ;

ainsi que des mesures nationales, notamment :

- Répercussion de l'augmentation du point d'indice, du SMIC de l'année 2022 et de la révision des grilles de catégories B, en année pleine, pour près de 600 000 €,
- Augmentation du SMIC au 1er janvier 2023, qui engendrera une augmentation de 100 000 €, sur la base d'une évolution de 2,5%.

Le recours aux personnels non titulaires est en baisse de 675 000 € dont 450 000 € pour les déchets ménagers et assimilés suite à la fermeture du centre de tri.

3) Les atténuations de produits : une stabilité des attributions de compensation

Premier poste de la section de fonctionnement avec 36% des dépenses, les atténuations de produits sont avant tout constituées des attributions de compensations (AC) versées aux communes pour 43 789 348 €.

Ce montant est notamment le résultat de la neutralisation du transfert des ressources fiscales entre les communes et la communauté ainsi que les compétences transférées depuis 2017. Depuis 2021, les AC n'intègrent plus les remboursements des charges des services communs fonctionnels « mutualisés » des systèmes d'information, des ressources humaines, des finances et du système d'information géographique. Le service commun des autorisations du droit des sols reste quant à lui facturé via les AC.

Par ailleurs, au titre des rétrocessions de compétences et d'équipements de proximité aux communes intervenues au 1er janvier 2019, un montant total de 10 790 682 € est retenu sur les AC provisoires des communes concernées par les services communs de proximité pour être reversé au budget annexe «services communs» via le chapitre 65.

Ce montant d'AC est de nouveau appelé à évoluer dans le cadre de la révision des AC libres, afin de procéder à des ajustements et corrections relatifs aux années antérieures.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue le deuxième enjeu de ce chapitre. Conformément à la charte fondatrice, cette DSC a atteint 6 235 906 € en 2022 pour compenser les pertes de DGF subies par les communes en 2022. Le montant prévisionnel 2023 est estimé à 6 635 906 € pour tenir compte d'une nouvelle perte de DGF.

Le solde de ce chapitre est notamment constitué du reversement sur le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) pour 6 227 155 €. Par ailleurs, la communauté d'agglomération est devenue inéligible au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2019 avec une sortie progressive sur deux années. Depuis 2021, il n'y a plus de reversement, subsiste le prélèvement, qui était de 1 251 690 € en 2022. Il est inscrit un montant prévisionnel de 1 616 000 € pour 2023.

4) Les autres charges de gestion courantes

Avec la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2023, les chapitres 65 – Autres charges de gestion courantes et 67 – charges exceptionnelles sont regroupés au sein du même chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes. Ne demeurent en chapitre 67 – désormais dénommé « charges spécifiques »- que les titres annulés sur exercices antérieurs et les comptes non budgétaires de cessions.

Le chapitre 65 représente avec 29 405 896€ de crédits, 18% des dépenses de la section.

Ce chapitre augmente de 1.18% par rapport à 2022, soit +250 081€.

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des partenaires de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif. Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La subvention au budget annexe services communs (correspondant aux AC) : 10 790 682€
- La participation au SDIS : 7 921 421 € (+3.21%)
- Les subventions prévisionnelles aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 1 087 600 € dont :
 - 678 004€ pour le Port Diélette
 - 250 000 € pour le budget développement économique Ventes
 - 150 416 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - 9 180 € pour le golf de Fontenay.
- Les subventions de fonctionnement aux organismes publics : 1 280 271 € dont :
 - 916 949 € de contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la mer
 - 222 222 € pour l'organisation de la Fastnet
 - 50 000 € de participation à Port Normands associés
- Les subventions aux associations et personnes de droits privés pour 5 848 134 euros réparties ainsi :
 - 3.78 M € de participations à la SPL tourisme,

- 652 423 € pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF) (+15.8%)
- 155 106 € pour l'amicale du personnel
- 150 000 € de soutien au site universitaire
- 82 000 € subvention SARE
- 77 680€ subvention CLIC Cotentin
- 76 995 € de soutien aux charges de fonctionnement du Hall de Technologie
- 70 135 € pour le projet de territoire Universitaire
- 50 000 € subvention Antenne CNAM
- 50 000 € subvention projets doctorants
- 50 000 € subvention Grand Océan
- 30 000€ de subvention à la société gérant le Cinéma de Réville
- 20 000 € de subvention au campus connecté
- 602 795 € euros aux autres associations (voir annexe B8 – subventions versées de la maquette budgétaire)

5) Les charges financières et charges spécifiques

Les chapitres 66 et 67 charges financières et charges spécifiques totalisent un montant respectif de 494 777 € (+118.29%) et 128 700 € (+179%). Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrits ci-après au III (cf p36).

Le chapitre 67 ne comprend plus que les régularisations comptables liées aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

6) La gestion des déchets ménagers

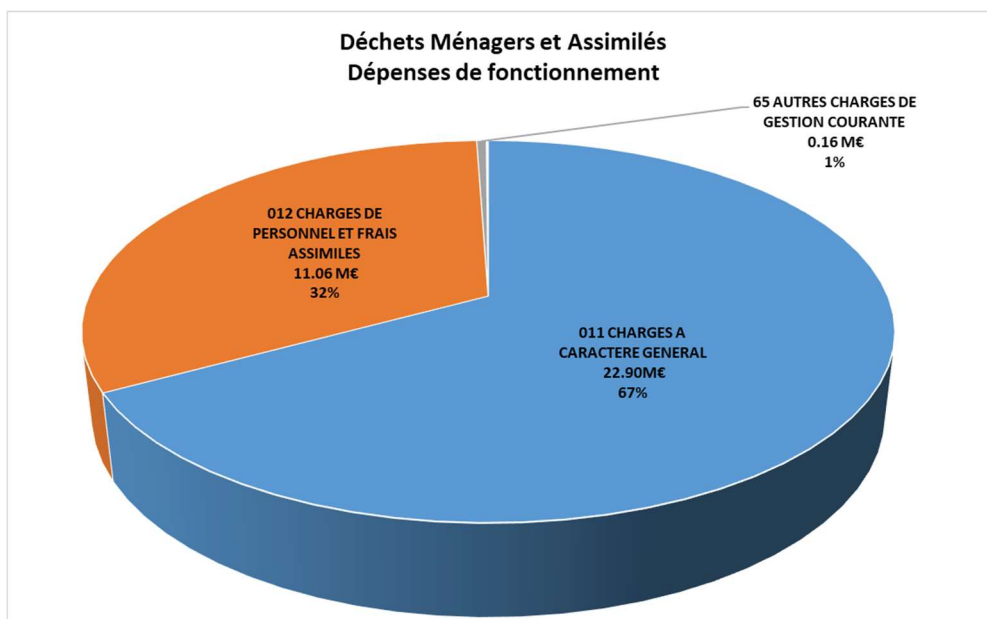
Alors que l'eau, l'assainissement, les transports, le développement économique bénéficient chacun d'un budget annexe dédié, les déchets ménagers et assimilés intègrent directement les écritures du budget principal. Aussi, nous proposons une lecture particulière de cette compétence afin d'en appréhender la consistance.

Le budget 2023 déchets ménagers et assimilés s'établit ainsi à 34 148 092 € en dépenses (+9.76%) et 30 395 955 € (+14.98%) en recettes affectées. Le taux de couverture (recettes/dépenses) est de 89%. Le besoin de financement prévisionnel s'établit à 3 752 137€ soit 440 364 € de moins qu'au budget primitif 2022.

L'ensemble de ces dépenses sont retracées en M57 au sein de la fonction 72 du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés, se décomposent comme suit :

chapitre	Libellé	DEPENSES			
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution %	Evolution €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 219 865.00	22 899 850.00	13.25%	2 679 985.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 854 499.00	11 060 965.00	1.90%	206 466.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 100.00	156 900.00	721.47%	137 800.00
66	CHARGES FINANCIERES	3 661.00	16 377.00	347.34%	12 716.00
67	CHARGES SPECIFIQUES	13 500.00	14 000.00	3.70%	500.00
Total :		31 110 625.00	34 148 092.00	9.76%	3 037 467.00



Les charges à caractère général représentent 67% du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Le poids de ce chapitre augmente de 1% sur l'ensemble des dépenses des déchets ménagers. Le budget primitif 2023 enregistre la fermeture du Centre de Tri du Becquet au 31 décembre 2023. Tant que l'activité n'est pas transférée auprès de Normantri, la direction des déchets ménagers doit faire appel à une société privée pour acheminer les déchets vers le centre de tri de Villedieu. Cela a pour conséquence d'augmenter le montant des contrats de prestations de services, qui eux-mêmes sont déjà impactés par la hausse de la TGAP et l'inflation. Le montant des contrats de prestations de services augmentent de 3.2 M€. Celui du tri des EMR passe de 622 000 € à 2 955 000 € (+2.3M€). En parallèle, les dépenses liées à l'activité du centre de tri (112 060 €) sont supprimées

L'augmentation de 2 679 985 € est due essentiellement :

- à la forte augmentation de la TGAP (estimée à +787 000 €)
- aux formules de révision des marchés en cours (+ 4%) estimées à 480 000 €
- au nouveau marché de tri : 2.3M€
- à l'augmentation des tonnages à traiter : 520 000 €
- au passage en porte à porte sur les territoires de Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve : 230 000 €

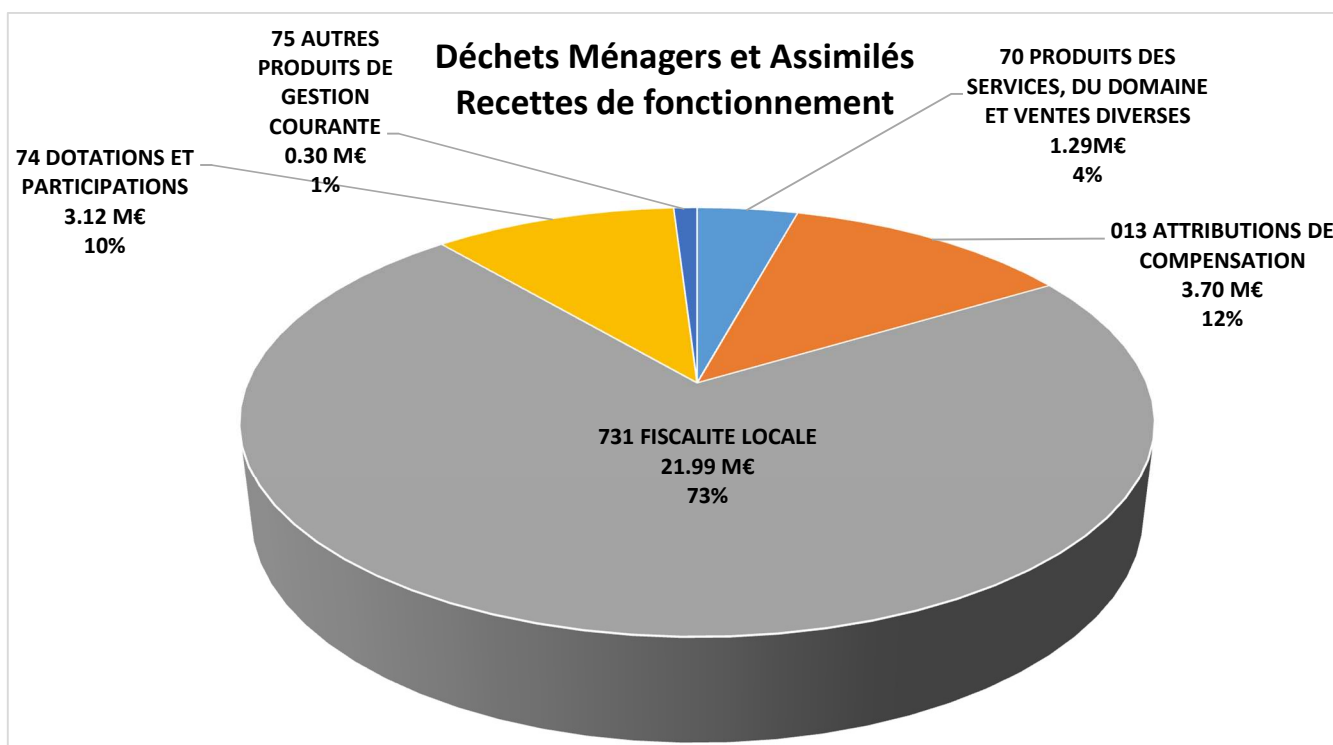
Le chapitre 012 évolue peu, la fermeture du centre de tri entraînant la fin du recours aux agents temporaires (- 450 000 €)

Ces dépenses sont essentiellement financées par des recettes affectées (30 395 955 €) dont :

- la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères, estimée pour 2023, à 21 988 750 € (+12.36%) ; un réajustement des crédits ayant eu lieu au BS, de budget cumulé 2022 à BP 2023, l'augmentation est de 1.4M€, soit 7% (équivalent à l'augmentation prévisionnelle des bases).
- les attributions de compensations (Cherbourg-en-Cotentin : 2 388 840 €/ La Hague : 1 311 365€)
- les ventes de produits (1 292 000 €)
- les subventions et participations, en hausse de 15.03% représentant 407 000 €, en raison d'une augmentation attendue des recettes :
 - . pour les ventes de produits recyclés,
 - . de l'extension de la redevance camping : 176 000 €

Les recettes se décomposent ainsi :

RECETTES					
Chapitre	Libellé	BP 2022	Proposition 2023	Evolution %	Evolution €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	790 000.00	1 292 000.00	63.54%	502 000.00
013	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 700 205.00	3 700 205.00	0.00%	0.00
731	FISCALITE LOCALE	19 569 919.00	21 988 750.00	12.36%	2 418 831.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 708 000.00	3 115 000.00	15.03%	407 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000.00	300 000.00	100.00%	150 000.00
Total :		26 918 124.00	30 395 955.00	14.98%	3 477 831.00



C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion du budget primitif se présentent ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Variation 2022/2023 €	Variation 2022/2023 %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	154 498 094.00	163 238 147.00	8 740 053.00	5.66%
Recettes de gestion courante	161 728 240.00	176 458 264.00	14 730 024.00	9.11%
épargne de gestion	7 230 146.00	13 220 117.00	5 989 971.00	82.85%
- charges financières	226 664.00	494 777.00	268 113.00	118.29%
Epargne brute courante	7 003 482.00	12 725 340.00	5 721 858.00	81.70%
- amortissement capital de la dette	1 326 534.00	2 050 746.00	724 212.00	54.59%
épargne nette prévisionnelle	5 676 948.00	10 674 594.00	4 997 646.00	88.03%

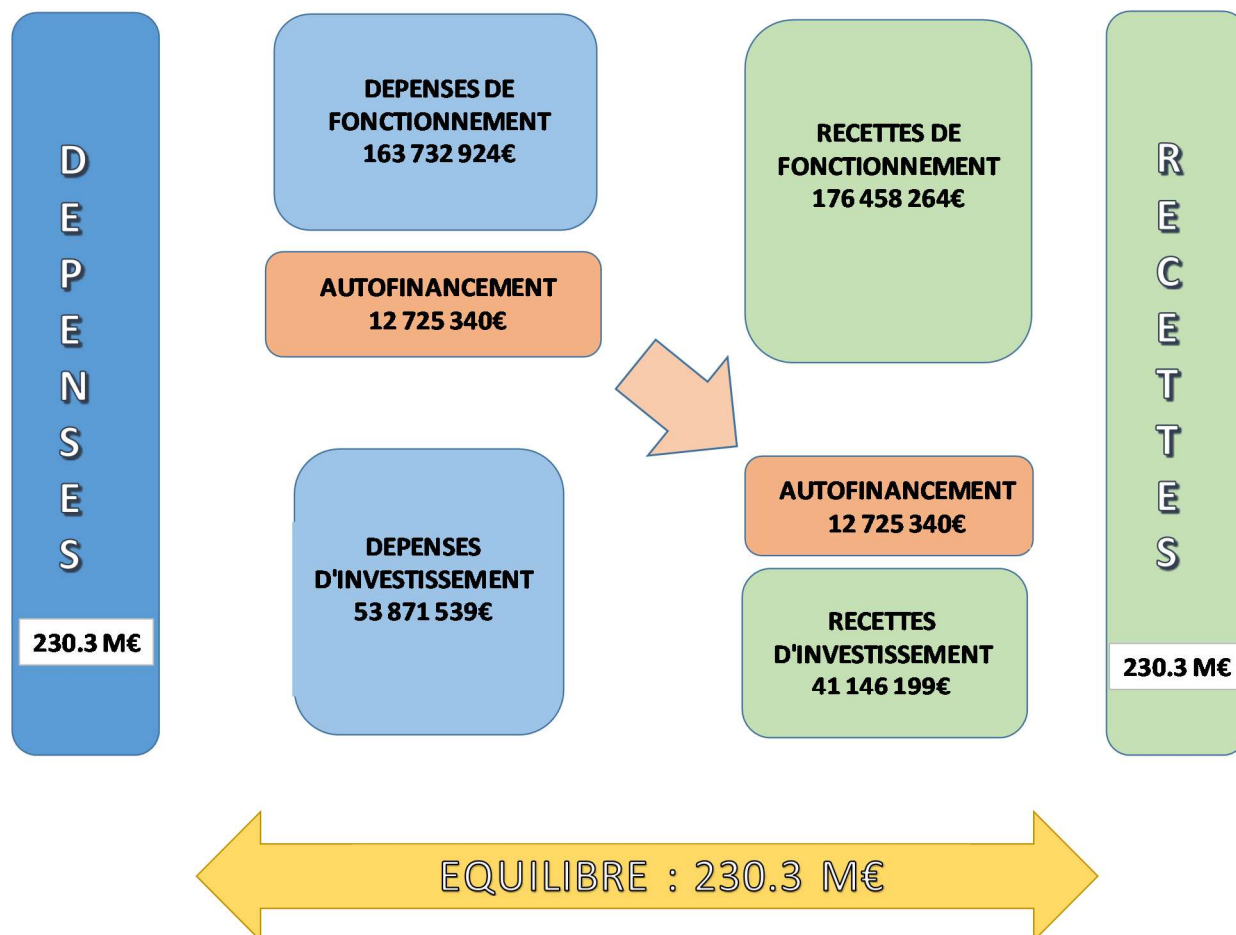
Pour la première année depuis 2019, le dynamisme des recettes associé à la maîtrise des dépenses permet de dégager une épargne brute courante prévisionnelle de 12.7M€ sans avoir recours à la reprise anticipée de résultats. Cette épargne va permettre à l'agglomération du Cotentin de financer ses projets d'investissements.

Cette épargne brute courante permet de couvrir les dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent pour leur part à 8.8 M€.

Une fois l'amortissement du capital de la dette réalisé, l'épargne nette s'élève à 10.6 M€.

Le schéma général d'équilibre du budget primitif se présente donc ainsi en faisant ressortir un autofinancement (épargne brute consolidée) de 22 606 748 € qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

SCHEMA D'EQUILIBRE DU BUDGET



II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 57 924 813 €

- En dépenses : 53 871 539 € en mouvements réels et 4 053 274 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 41 146 199 € en recettes réelles, 16 778 614€ en mouvement d'ordre.

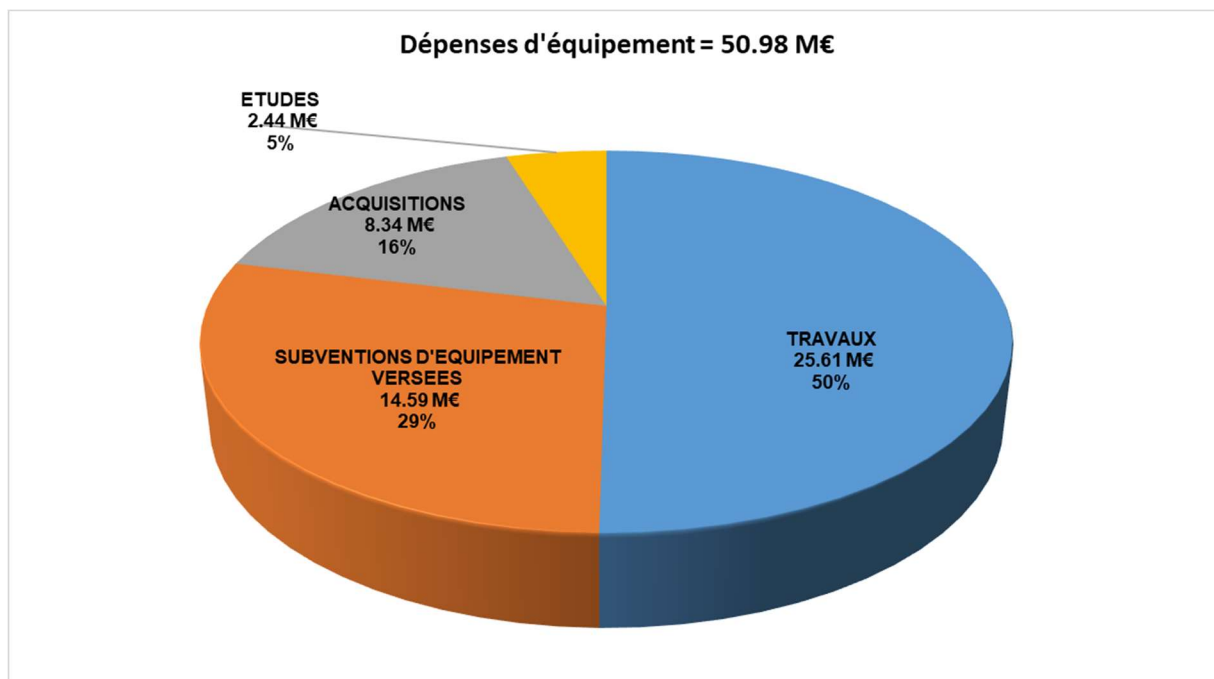
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 53.8 M€ en mouvements réels et 4 M€ en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	2 444 999.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	14 591 642.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 335 441.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 613 023.00
Total des dépenses d'équipement		50 985 105.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 230 434.00
26	PARTICIPATIONS	0.00
Total des dépenses financières		2 250 434.00
45...	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	636 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		53 871 539.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 737 674.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 315 600.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 053 274.00
TOTAL		57 924 813.00

Les dépenses d'équipement propres à la collectivité représentent quant à elles 50 985 105 €.
 Les opérations pour compte de tiers s'établissent à 0.6 M€

Elles se ventilent ainsi par nature :



La politique d'investissement 2023 se décline en lien avec la feuille de route pour l'horizon 2030 en quatre axes :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Le budget primitif 2023, reprend dans le budget principal de la collectivité une grande partie de ces actions. Les budgets annexes Transports, Développement économique, Port Diélette, Services communs viennent compléter ces actions.

1) Faire du Cotentin un grand d'Europe

Le Cotentin doit miser sur les leviers de croissance que sont le maritime, le développement économique, l'offre de foncier économique, la production agricole locale, l'attractivité économique, le tourisme, et la formation supérieure, en passant également par l'achèvement du désenclavement du territoire.

a) Consolider le Maritime

Afin de consolider son attractivité maritime, le Cotentin va poursuivre ses investissements à hauteur de 6.8M€ :

- la Cité de la mer : 1.1M€
 Dans le cadre de l'entretien récurrent du site, 745 000 € sont inscrits en 2023 pour des travaux d'accessibilité, d'étanchéité, d'électricité, ainsi qu'une étude sur le bassin B1.

- Une autorisation de programme / crédit de paiement à hauteur de 8 394 878€ est proposée pour la création de la nouvelle attraction avec un crédit de paiement de 332 749€ pour 2023.
- Intechmer : 4 172 800 € sont inscrits en crédits de paiements 2023 sur l'autorisation de programme estimée à 16 M€.
 - Développement du port : 1 630 000 €
- La communauté d'agglomération participe également au développement du port par une participation aux actions menées par Ports Normands Associés.

b) Achever le désenclavement du Cotentin

Le désenclavement du Cotentin passe par le développement des infrastructures routières et ferroviaires mais aussi par les infrastructures numériques, notamment le Haut Débit.

Pour ce faire la communauté d'agglomération continuera l'action menée avec Manche Numérique et prévoit pour cette année un budget de 2.5M €.

c) Accélérer le développement économique et l'emploi

En matière de développement économique, la communauté d'agglomération va poursuivre ses études et travaux sur les zones d'activités (Les Fourches, Bénécière, zones communales) pour 2.5M €.

Les acquisitions de terrains représentent 941 000 €. Les autres actions concernent la signalétique et des travaux de dépollution de bassin d'orage, l'aménagement d'un rond-point, l'éclairage public, la voirie.

Une subvention d'aide à l'investissement des entreprises est également prévue pour 300 000 €.

Cette action est également présente dans le budget annexe Développement économique ventes (cf p72)

d) Devenir une destination touristique incontournable

Afin de développer le tourisme, le cotentin continue d'investir dans ses différents équipements touristiques à hauteur de 567 700€ notamment :

- pour les actions récurrentes sur le hangar d'Ecausseville avec le prototypage de tuiles (160 000 €) et sur Ludiver pour 62 000 € (acquisition d'expositions, mobilier...)
- à diverses actions sont également menées pour le Pays d'Art et d'Histoire (104 350 €), les chemins littoraux (50 000€), la signalétique (6 350€)
- l'agglomération accompagne également le département par une participation de 185 000 € au projet de bureau d'information touristique de Saint Vaast.

Le budget annexe activités commerciales tourisme (cf p78) complète cette action avec la boutique de Ludiver et le Moulin de Fierville

e) Renforcer l'offre de formation supérieure

A côté de la rénovation du site d'Intechmer, la communauté d'agglomération va accompagner les travaux du site universitaire via une participation de 203 000 €. Elle va également participer aux appels à projets pour l'innovation pédagogique à hauteur de 50 000 €.

Les actions en lien avec la formation dans le cadre de la construction d'un pôle excellence soudage (HEFAIS) sont développées dans le budget annexe développement économique location (cf p67). Le budget principal va contribuer au financement de cet investissement via une subvention de 4.5M€.

2) Préserver la qualité de vie sur le territoire

La communauté d'agglomération va agir pour préserver le patrimoine du Cotentin et renforcer l'offre de services dans les domaines notamment du transport (se référer au budget annexe transports p58), des déchets, du logement avec pour ambition de préserver la ruralité.

Pour ce faire, certaines actions sont programmées au budget primitif 2023.

a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :

Le budget 2023 se voit doté de 2.9M€, afin de réaliser des études et documents d'urbanisme, de participer au renouvellement urbain avec notamment le quartier Charcot-Spanel, de mener des actions en faveur de populations ciblées et de participer au développement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

- Urbanisme (dont règlement local de publicité et étude du recul du trait de côte) : 455 000€
- NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) : 260 000€
- PLH (plan local de l'Habitat) comprenant les subventions OPAH, actions foncières, les aides : 470 000€
- Projet Aire de Grand Passage et travaux aires d'accueil des gens du voyage : 796 000 €
- Participation et travaux SDIS : 930 833€, dont 788 833€ de crédits de paiements pour une autorisation de programme, liée à la participation aux travaux des centres de secours, de 2.5M€.

Une opération pour compte de tiers est également créée pour les aides à la pierre financée par l'ANAH : 600 000 € en dépenses et recettes.

b) Développer et organiser l'offre de santé

Pour 2023, les crédits inscrits au titre de la santé sont de 1 265 704 €.

Il s'agit notamment

- de la subvention au Centre Hospitalier Public du Cotentin pour l'accompagnement du projet Internat : 867 804 €,
- du PSLA de Valognes 357 500 €
- Divers crédits pour des actions préparatoires sont inscrits à hauteur de 40 400 € pour l'extension du pôle de santé des Pieux, un centre de santé communautaire.

c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois

Un crédit de 125 000 € est inscrit pour finaliser les travaux du Cinéma du richelieu.

d) Soutenir le travail des communes

Ce soutien aux communes se fait, dans le cadre du budget 2023 par trois mécanismes :

- les fonds de concours.
Afin d'inscrire durablement cette action dans le mandat une autorisation de programmes fonds de concours aux communes a été créée en 2022 avec une dotation de 3M€ par an jusque la fin du mandat, soit 15M€. Afin de gérer au mieux l'utilisation annuel des crédits, les crédits de paiements sont étalés sur 10 ans. L'année 2023 se voit dotée de 2 M€.

- Le soutien en ingénierie sous forme d'opérations pour compte de tiers, notamment pour finaliser les travaux du bourg de Surtainville : 36 000 € en dépenses et recettes.
- La participation aux travaux de certains équipements, tel le gymnase de Portbail : 300 000 €

e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut :

Des actions sont prévues au budget 2023, pour 11M€ notamment :

- Pour les piscines :
 - L'espace aquatique de Valognes : les crédits de paiements 2023 sont de 8 213 626 € pour une autorisation de programme de 18 632 477€
Des opérations de VRD sur la zone Grand St Lin viennent compléter l'aménagement : 30 000€
 - La rénovation de la piscine des Pieux : 1 766 000 € dont des frais d'études et insertions : 37 000 €, acquisitions : 15 000 € et 1 714 000€ de crédits de paiements en travaux pour une autorisation de programme de 3 465 000 €.
 - Océalis : 856 000 €, dont 21 000 € d'études, 217 000 € d'acquisitions et 618 000 € de travaux.

Des frais d'étude sont également prévus sur l'opportunité de construire une nouvelle patinoire dans le cotentin (215 000 €).

3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Le Cotentin doit être à la pointe des défis climatiques, en agissant contre les facteurs de dérèglements du climat tout comme en anticipant les impacts des évolutions environnementales possibles. Ces actions se traduisent dans le budget 2023 par les déchets ménagers, la GEstion du Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets :

Tout comme pour le fonctionnement, les déchets ménagers occupent une place importante au sein du budget principal. Les propositions nouvelles des déchets ménagers s'établissent à 8.2M€ et représentent 16.11% des dépenses d'équipement du budget principal.

Pour l'année 2023,

- 4.8 M€ sont consacrés aux actions récurrentes de la collecte dont notamment :
 - Acquisition de véhicules et matériels de transports : 2M€
 - Acquisition et mise en place de bacs, bennes et conteneurs : 2.2M€
 - Acquisition de composteurs : 360 000 €
 - Remplacement du convoyeur de presse : 150 000 €
 - Divers 158 300 €.
- 775 000 € sont alloués aux études, à l'acquisition de matériels et aux travaux sur les déchetteries.
- 2.7M€ sont inscrits en crédits de paiements sur l'opération Quai de transfert – Bricquebec pour une autorisation de programme de 3 480 000€.

b) Massifier la rénovation énergétique des logements

La communauté d'agglomération du Cotentin prévoit un programme de rénovation thermique des bâtiments communautaires. Une première action est prévue cette année. Une étude va être menée pour la rénovation énergétique des logements de la gendarmerie des Pieux ; elle est estimée à 70 000 €.

c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin

Afin de protéger l'environnement naturel, il est prévu notamment de restaurer la biodiversité, de protéger et valoriser les haies bocagères ainsi que de favoriser le développement des énergies renouvelables.

↳ Protéger et valoriser les haies bocagères

La plantation de 10 kilomètres de haies sur la durée du contrat eau-climat de l'Agence de l'eau. Il est indiqué un coût de 10 000 € par kilomètre. 100 000 € sont nécessaires pour réaliser ces plantations. Il est prévu de réaliser un tiers de plantation par an, soit 3 kilomètres pour un montant de 30 000 € au budget 2023. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

d) Limiter les conséquences des inondations :

Faire face aux enjeux climatiques c'est aussi limiter les conséquences des inondations sur le territoire, en réalisant des investigations sur les digues, en faisant des travaux de prévention des inondations, en travaillant sur la gestion des eaux pluviales urbaines. Un budget de 1.76 M€ est inscrit en 2023.

↳ La sécurisation des digues :

Des travaux de sécurisation sont prévus cette année pour 490 000 € ; ils concernent les digues de Saint Vaast, Barfleur, Barneville.

↳ Les travaux de prévention des inondations :

Les travaux de prévention des inondations sont estimés cette année à 1 251 000 €, dont notamment :

- Etudes de sondages et d'investigation : 103 000 €
- Travaux de confortement d'ouvrages : 200 000 €
- Travaux de continuité écologique - Trottebec : 70 000 €
- Aménagement des berges et restauration de la végétation : 580 000 €
- Remplacement d'une vis de la station Javain : 298 000 €

↳ La gestion des eaux pluviales urbaines :

La communauté d'agglomération du Cotentin a repris la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2020. Elle a laissé le choix aux communes de conventionner avec l'agglomération afin de gérer elles-mêmes les eaux pluviales urbaines. Les conventions sont en cours de réception.

Pour 2023, 2 131 000 € ont été inscrits au budget :

- 10 000 € en études et publicités
- 1 208 000 € pour le programme annuel de travaux
- 250 000 € de branchements
- 28 000 € dans le cadre de l'aménagement du bourg de Surtainville
- 10 000 € de travaux divers
- 625 000 € d'avance de travaux aux communes.

e) Favoriser le développement des énergies renouvelables

Favoriser le développement des énergies renouvelables, c'est également valoriser nos bio-déchets.
(100 000 €)

Dans le prolongement de l'étude valorisation des déchets organiques méthanisables, développement de la filière bio méthane pour bus en vue de l'injection du méthane dans les réseaux de gaz, il convient d'engager une étude de dimensionnement avec les parties prenantes, agriculteurs, industries agroalimentaires et Le Cotentin.

4) La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Dans une volonté de toujours mieux servir et de faire avancer le territoire, l'administration communautaire continuera à déployer ses ressources afin que la population puisse compter sur une administration du 21^{ème} siècle.

L'amélioration de la qualité de ses services

La communauté d'agglomération va consacrer 3.3M€ en 2023 à l'amélioration de la qualité de ses services.

Ainsi, la communauté d'agglomération va investir dans divers domaines afin de moderniser les outils de travail et les développer notamment :

- Les locaux de l'agglomération 1.3 M€ dont 1M€ de provisions en cas de possibilités d'achat de nouveaux locaux et 100 000€ d'acquisition de mobilier.
- les équipements des pôles de proximité : 422 232 €
- les équipements informatiques : 484 750 €.
- Le matériel de transports : 270 595€
- L'agencement des locaux, la signalétique, le mobilier, site internet : 144 514 €
- les moyens généraux et accessibilité : 93 700 €
- les équipements nécessaires à la modernisation de la géomatique et la connaissance de territoire : 38 100 €

Par ailleurs, à compter de 2023, la communauté d'agglomération du Cotentin s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des investissements, en mettant en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à l'échelle du mandat.

Ce plan pluriannuel d'investissement cadence les actions à mener en trois axes : les actions récurrentes, l'ambition et les projets futurs conditionnés par des recettes fiscales complémentaires. Seules les actions du PPI validées pour l'année 2023 sont prises en compte dans le présent budget. Le PPI s'intègre dans les ambitions de la feuille de route.

En parallèle du PPI, la communauté d'agglomération développe progressivement la mise en place d'autorisations de programme – Crédits de paiements (AP/CP), afin d'affiner la sincérité des prévisions budgétaires en lien avec les crédits consommés. En 2023, elles sont au nombre de 7 sur le budget principal :

DESIGNATION	PERIODE	Montant total de l'AP	Réalisé antérieur	CP 2023	Reste à financer sur AP
ESPACE AQUATIQUE	2018-2024	18 632 477.00 €	7 203 975.25 €	8 213 626.00 €	3 214 875.75 €
INTECHMER	2020-2025	16 053 959.00 €	1 007 585.13 €	4 172 800.00 €	10 873 573.87 €
PISCINE LES PIEUX	2022-2024	3 465 000.00 €	0.00 €	1 714 000.00 €	1 751 000.00 €
QUAI DE TRANSFERT BRICQUEBEC	2022-2024	3 480 000.00 €	0.00 €	2 630 000.00 €	850 000.00 €
PPI CENTRE DE SECOURS	2022-2028	2 500 000.00 €	708 333.00 €	788 833.00 €	1 002 834.00 €
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2022-2031	15 000 000.00 €	33 676.00 €	2 000 000.00 €	12 966 324.00 €
NOUVELLE ATTRACTION CITE DE LA MER	2023-2026	8 394 878.00 €	0.00 €	332 749.00 €	8 062 129.00 €

B.Le financement de l'investissement

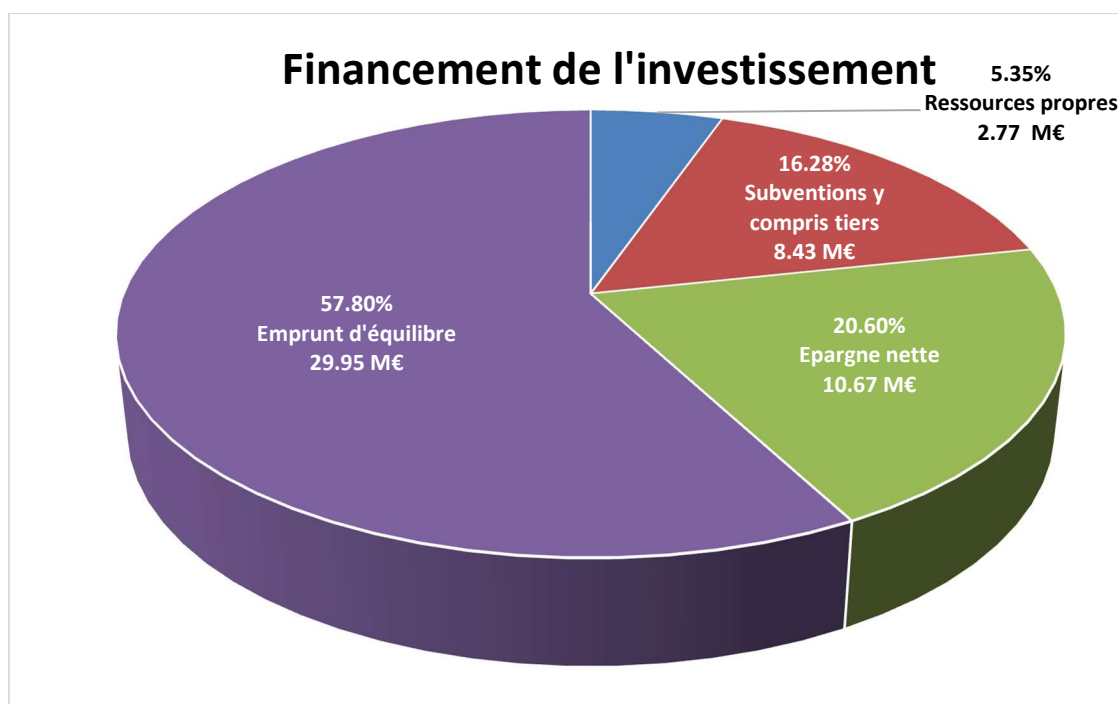
	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	51 820 793.00	0.00	0.00%	5.33%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.36%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		574 700.00	1.11%	
FCTVA + TVA + TLE		2 000 000.00	3.86%	
Subventions y compris tiers		8 434 303.00	16.28%	20.60%
Epargne nette		10 674 594.00	20.60%	
Affectation		0.00	0.00%	
Remboursement avances		2 500.00	0.00%	57.79%
Emprunt		29 946 336.00	57.79%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00%	
	51 820 793.00	51 820 793.00	100.00%	

Le financement de l'investissement au budget 2023 est différent des années précédentes, en raison de l'absence de reprise anticipées des résultats. Ainsi l'emprunt d'équilibre représente 57.8% des investissements. L'épargne nette reste importante et pèse pour 20.60%.

Les résultats 2022 prévisionnels sont estimés à +18M€ en fonctionnement et -9.7M€ en investissement auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser en investissement de -19.9 M€. Les résultats 2022 agrégés des résultats excédentaires des années précédentes permettront de couvrir les déficits d'investissement et d'affecter 22.8M€ en fonctionnement.

Ainsi, lors de la reprise des résultats, l'épargne nette augmentera et permettra de revenir à un niveau d'emprunt équivalent aux années antérieures (8 à 13M€). L'emprunt d'équilibre est à mettre en relation avec l'encours de dette 14 155 264 €, faible pour une communauté d'agglomération au regard de celles de même strate.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



III. La dette du budget principal :

La dette du budget principal atteint 14,1 M€ au 1^{er} janvier 2023, soit 26,2 % de l'encours global.

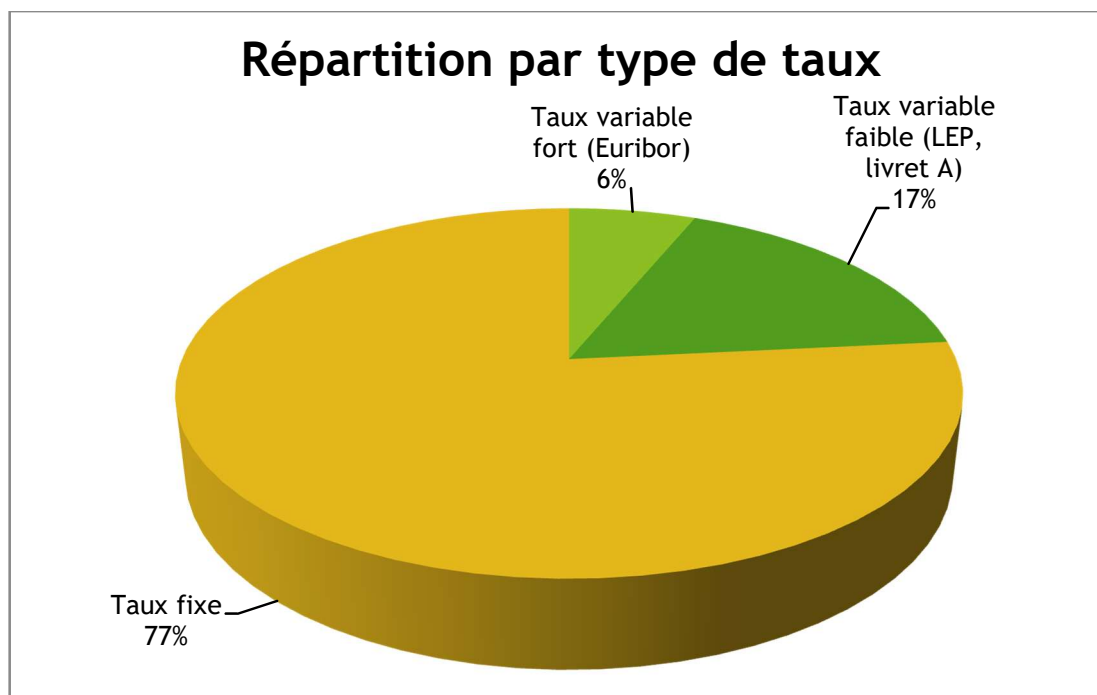
€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget principal	10 289 982	14 155 264	3 865 282	37,6%

L'encours de dette par habitant s'élève à 56 euros, soit un niveau très inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de la même strate (100 000 à 249 999) dont le ratio atteignait 375 euros en 2021.

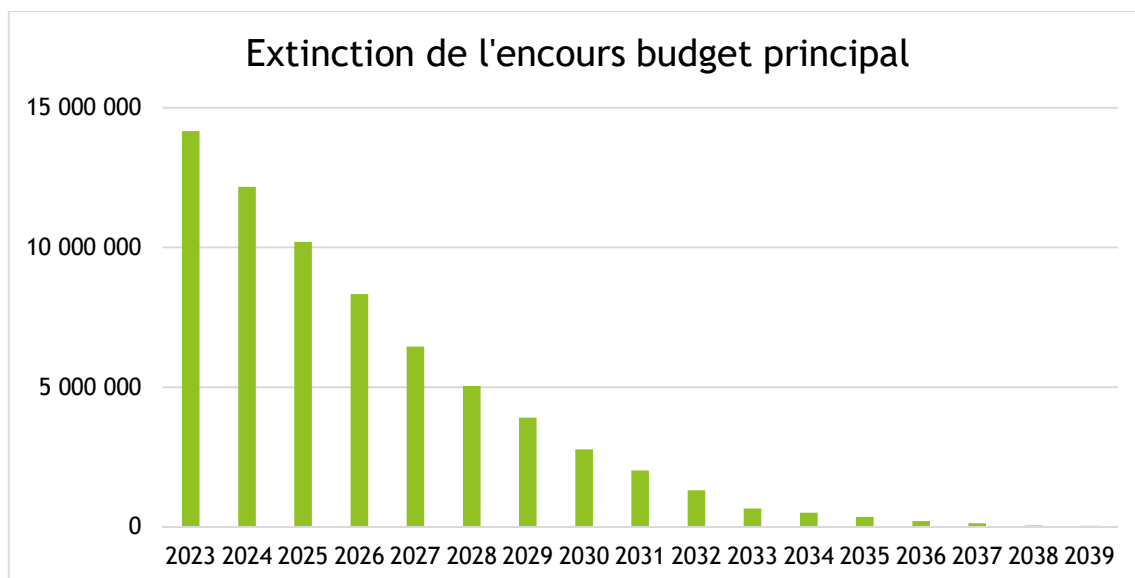
Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,80 % au 1^{er} janvier 2023 reflétant ainsi une charge financière contenue.

Les autres caractéristiques de la dette du budget principal sont les suivantes :

- Durée résiduelle moyenne : 5 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 77 % sur taux fixe et 23 % sur taux variable.



Sans emprunts supplémentaires, la dette s'éteint rapidement, de 72 % sur les 6 prochaines années.



Dans un contexte favorable, l'annuité de la dette du budget principal 2023 est estimée à 2 694 170 euros, en hausse de 55,5% représentant 962 K€, principalement sous l'effet des emprunts nouveaux mobilisés à hauteur de 9,8 M€ (+217 K€ en intérêts +745 K€ en capital).

	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Var. €	Var. %
Amortissement	1 505 378	2 227 934	722 556	48,0%
Intérêts	159 229	391 687	232 458	146,0%
ICNE	-9 142	39 562	48 704	-532,7%
Swap	76 577	34 987	-41 590	-54,3%
Annuité budget principal	1 732 042	2 694 170	962 128	55,5%

Les budgets annexes

Au 1^{er} janvier 2023, les budgets annexes sont au nombre de onze. Le budget cinéma a été clos le 31 décembre 2022 et intégré au budget principal.

8 budgets annexes sont sous nomenclature M4/43/49.

3 budgets annexes sont sous nomenclature M57.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

Un comparatif avec l'exercice 2022 à des étapes budgétaires équivalentes (BP) est proposé afin de rendre compte des évolutions en section de fonctionnement.

Les résultats 2022 ne sont pas repris à cette étape. Ils seront inscrits au BS.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Eau : 29,7 M€

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 21.104.130 € en section d'exploitation et à 8.671.744 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
	21 104 130,00		21 104 130,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	13 929 869,00	7 174 261,00	20 382 200,00	721 930,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	8 671 744,00		8 671 744,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	7 879 814,00	791 930,00	1 427 483,00	7 244 261,00

Le budget augmente de 1,58 % par rapport à 2022 en dépenses réelles d'exploitation et 7,07 % en recettes réelles d'exploitation. Il augmente également en investissement de 15,75 % en dépenses réelles et diminue de 3,81% en recettes réelles.

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées aux tensions économiques, notamment l'augmentation des matières premières, du coût des énergies et les révisions des marchés. Les interventions prévisionnelles sur les réseaux et également sur les bâtiments techniques permettront de garantir une qualité de service optimale.

Parallèlement, au regard des réalisations 2022, le produit des ventes d'eau aux usagers augmente de 9,77 % et permet de dégager une capacité de financement en adéquation avec le programme d'investissement.

1) La section d'exploitation : 21,1 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 21.104.130 €, répartis :

- en dépenses à 13.929.869 € en mouvements réels et 7.174.261 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 20.382.200 € en mouvements réels et 721.930 € en mouvements d'ordre.

a) Les charges d'exploitation : 13,9 M€

La consolidation de l'activité et l'analyse du budget permettent de limiter l'augmentation des charges d'exploitation à 1,58% dans un contexte de tension économique. L'analyse des dépenses permet d'établir des propositions cohérentes aux objectifs et aux moyens mis en place. L'augmentation des charges à caractères général (+12,01%), des charges de personnel (+6,22%) reflètent l'impact de l'inflation.

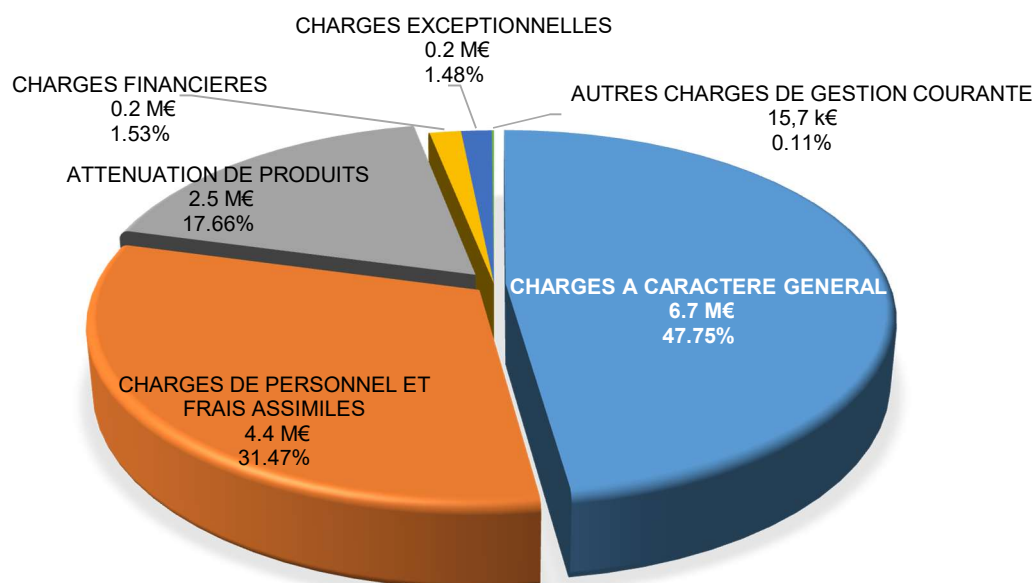
Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 937 814,00	6 651 118,00	12,01%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 127 046,00	4 383 847,00	6,22%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 240 000,00	2 460 000,00	-24,07%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 500,00	15 700,00	1,29%
66	CHARGES FINANCIERES	281 803,00	212 884,00	-24,46%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 100,00	206 320,00	85,71%
Total en réel :		13 713 263,00	13 929 869,00	1,58%

Les charges à caractère général représentent 47,75 % (6.651.118 €) du total des dépenses d'exploitation (+12,01%) contre 31,47 % (4.383.847 €) pour les charges de personnel (+6,22 %) et 17,66 % (2.460.000 €) pour les atténuations de produits (-24,07 %).

Concernant les atténuations de produits, les propositions 2023 reposent sur une prévision normalisée. Leur diminution s'explique par une année 2022 comprenant des régularisations à hauteur de 1.365.000 €.

Les atténuations de produits correspondent aux versements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ce sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.

LES CHARGES D'EXPLOITATION



Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent notamment à :

Objet	BP 2022	Proposition 2023	Evolution
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	87 500,00	867 000,00	890,86%
SOUS TRAITANCE GENERALE	713 305,00	860 000,00	20,57%
REMBOURSEMENT DE FRAIS DE STRUCTURE	801 769,00	720 410,00	-10,15%
REDEVANCE VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU AU TITRE DES PRELEVEMENTS D'EAU	360 000,00	720 000,00	100,00%
FOURNITURES NON STOCKABLES	759 000,00	703 000,00	-7,38%
PRODUITS DE TRAITEMENT	280 000,00	700 000,00	150,00%
REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	700 000,00	482 000,00	-31,14%
ETUDES ET RECHERCHES	242 200,00	228 000,00	-5,86%
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	270 300,00	209 000,00	-22,68%
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	513 000,00	172 000,00	-66,47%
CARBURANTS	93 500,00	155 000,00	65,78%
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	18 000,00	113 500,00	530,56%
ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	47 500,00	110 000,00	131,58%
MAINTENANCE	51 090,00	83 892,00	64,20%
ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	52 000,00	60 000,00	15,38%
DIVERS	67 000,00	59 500,00	-11,19%
MULTIRISQUES	44 000,00	56 450,00	28,30%
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	102 700,00	53 956,00	-47,46%
FRAIS DE GARDIENNAGE	185 000,00	46 000,00	-75,14%
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	115 000,00	36 700,00	-68,09%
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	30 000,00	34 000,00	13,33%
LOCATIONS MOBILIERES	20 100,00	30 000,00	49,25%
MISSIONS	3 850,00	30 000,00	679,22%
TOTAL	5 556 814,00	6 530 408,00	17,52%

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Fournitures d'entretien et de petits équipements (+890,86 %). Cette augmentation est surtout liée à l'entretien de réseaux des secteurs de Cherbourg en Cotentin, La Hague et les Pieux pour lesquels les interventions vont être fortement développées. Ces secteurs représentent 71% (616 k€) de la demande.
- ✓ Sous-traitance générale (+20,57 %). La proposition 2023 est basée sur le montant des marchés et des prestations réellement facturées en 2022.
- ✓ Frais d'actes et de contentieux : le crédit 2023 comporte des frais de régularisation de litiges avec des tiers pour un montant de 113.5 k€
- ✓ Produits de traitement (+150 %). Cette augmentation est liée à la hausse des matières primaires de traitement des eaux 500 k€ (+127 %) et l'acquisition non récurrente de charbon actif pour 200 k€.

- ✓ Entretien et réparation des réseaux (+131,58 %). Une augmentation du nombre de prestations est programmée cette année dans les secteurs de Cherbourg en Cotentin, La Hague et les Pieux.
- ✓ Carburants (+65,78 %). L'augmentation est liée aux tensions économiques actuelles.
- ✓ Missions (+679,22 %). Le projet de coopération internationale (opération FICOL) entre Le Cotentin et la commune de Diamniadio (Sénégal) prévoit des missions d'accompagnements. 24 k€ sont inscrits pour le déplacement des agents de l'agglomération au Sénégal.

b) Les produits d'exploitation : 20,3 M€

Les produits d'exploitation augmentent de 7,07 % (+1.345.335 €). Le principal produit d'exploitation est la vente d'eau (16,4 M€). Celui-ci augmente de 9,77 %.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	VENTES D'EAU AUX ABONNES	14 940 800,00	16 400 000,00	9,77%
	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1 567 000,00	1 620 000,00	3,38%
	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	980 000,00	991 000,00	1,12%
	LOCATION DE COMPTEURS	403 970,00	450 000,00	11,39%
	CONTRE VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT	375 000,00	380 000,00	1,33%
	TRAVAUX	318 035,00	330 000,00	3,76%
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	207 775,00	205 000,00	-1,34%
	COMPTEURS	0,00	5 000,00	nc
	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	800,00	0,00	nc
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	79 485,00	0,00	nc
75	REVENUS DES IMMEUBLES...	0,00	200,00	nc
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	164 000,00	1 000,00	nc
Total en réel :		19 036 865,00	20 382 200,00	7,07%

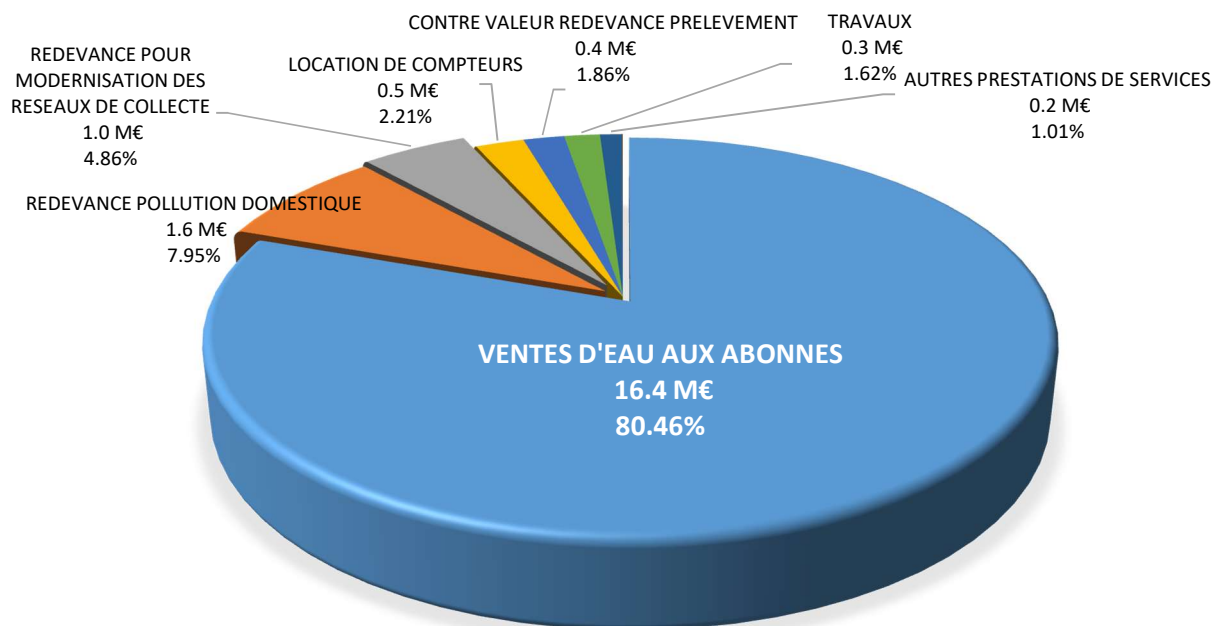
A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Vente d'eau aux abonnés (+9,77%). La proposition 2023 est basée sur les réalisations en 2022 et la revalorisation des tarifs (6,2%).
- ✓ Location de compteurs (+11,39%). La proposition 2023 est basée sur les prestations facturées en 2022.

Les volumes d'eau potable vendus sur l'ensemble du territoire sont en augmentation. Les volumes 2022 et 2023 sont des estimations.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume vendu en m ³	8.822.747	9.716.131	9.677.630	9.808.790	9 809 000	9 809 000

LES PRODUITS D'EXPLOITATION



Les ventes d'eau aux abonnés représentent la recette majeure du budget à 80,46 % (16.400.000 €). Les autres produits sont constitués des redevances pour pollution à 7,95 % (1.620.000 €) et pour modernisation pour 4,86 % (991.000 €) et également, les recettes pour locations de compteurs à 2,21 % (450.000 €), les contrevaleurs de prélèvement à 1,86 % (380.000 €), les remboursements de travaux à 1,62 % (330.000 €) les frais d'ouverture et services à 1,01 % (205.000 €), les autres produits divers à 0,03% (6.200€).

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	BP 2022	Proposition 2023
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13 431 460,00	13 716 985,00
Recettes de gestion courante	19 036 865,00	20 382 200,00
Epargne de gestion	5 605 405,00	6 665 215,00
- Intérêts	281 803,00	212 884,00
Epargne brute	5 323 602,00	6 452 331,00
- Amortissement de capital de la dette	1 066 230,00	1 042 874,00
Epargne nette	4 257 372,00	5 409 457,00

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette de 5.409.457 € en augmentation de 1.152.085 € par rapport à 2022. L'épargne nette revient à un niveau normal en raison des régularisations exceptionnelles de dépenses effectuées sur 2022.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP	BP 2022	Proposition 2023
Epargne brute	5 323 602,00	6 452 331,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 389 543,00	2 964 621,00
Epargne brute / DAP	1,57	2,18

Ce ratio augmente de 0,61 point par rapport à l'exercice précédent du fait d'une augmentation des prévisions de recettes de gestion courante (+1.345.335 €) et une baisse de la dotation nette aux amortissements et provisions (-424.922 €).

2) La section d'investissement : 8,6 M€

La section d'investissement s'équilibre à 8.671.744 € répartis :

- en dépenses à 7.879.814 € en mouvements réels et 791.930 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 1.427.483 € en mouvements réels et 7.244.261 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 6,45 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 6.456.600 €.

Le projet de coopération internationale entre Le Cotentin, la commune de Diamniadio (Sénégal) et l'Office des Forages Ruraux (Sénégal) prévoit la création d'une opération pour compte de tiers portant le n°52 pour un montant de 360.340 € dont le financement est assuré par des fonds de la Facilité de financement des Collectivités territoriales françaises (FICOL).

Cette opération étant neutre en dépense et recette, elle n'entre pas en compte dans les dépenses d'équipements détaillées dans ce paragraphe.

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

Objet	BP 2022	Proposition 2023
PROGRAMME AEP	2 568 200,00	3 140 000,00
STATION PRODUCTION EP OLLONDE	0,00	540 000,00
AEP H PROG ENTREPRISES	270 000,00	500 000,00
TRAVAUX D'INTERCONNEXIONS	294 000,00	280 000,00
GROSSES REPARATIONS AUX USINES (ENTREPRISE)	300 000,00	226 000,00
TRAVAUX AUX CAPTAGES ET RESERVOIRS (ENTREPRISE)	659 000,00	222 000,00
TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT	200 000,00	200 000,00
MAT.TRANSF. VEHICULES LEGERS + LEUR EQUIPT	30 000,00	176 000,00
ACHAT DE COMPTEURS (SCE EAU)	150 000,00	150 000,00
SECURISATION INFRASTRUCTURES PROG PLURI-ANNUEL	40 000,00	115 000,00
MATERIEL DE TRANSPORT PL HORS CEC	0,00	100 000,00
ENSEMBLE TELEGESTION	20 000,00	69 000,00
RENOUVELLEMENT DE POMPES	0,00	68 000,00
GROSSES REPARATIONS AUX USINES (REGIE)	114 500,00	62 000,00
TRAVAUX BATIMENTS DCE	0,00	55 000,00
SECTORISATION	82 000,00	54 000,00
TRAVAUX AUX CAPTAGES ET RESERVOIRS (REGIE)	157 500,00	50 000,00
RENOUVELLEMENT DE COMPTEURS	50 000,00	50 000,00
ETUDE DIAG RESEAUX SUBVENTIONNE AESN	0,00	40 000,00

Objet	BP 2022	Proposition 2023
MATERIEL DE TRANSPORT VL (HORS CEC)	50 000,00	40 000,00
MATERIEL DE TRANSPORT (SCE EAU)	50 000,00	40 000,00
MISE A LA COTE	30 000,00	40 000,00
POSE CLOTURES	42 500,00	40 000,00
SECURISATION DU TRAVAILLEUR	40 000,00	40 000,00
AIRE D'ALIMENTATION CAPTAGE	0,00	40 000,00
ACQ.MATERIEL/OUTILLAGE INDUST.(EXPLOITATION) SCE EAUX	25 000,00	34 500,00
LOGICIELS EAU	15 000,00	15 000,00
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	11 000,00	11 000,00
FRAIS D'INSERTION - ENSEMBLE RESEAUX	15 000,00	10 000,00
FRAIS D'ETUDES RESEAUX	20 000,00	10 000,00
ACQUISITION DE TERRAINS	20 000,00	10 000,00
MOBILIER (SCE EAU)	5 000,00	10 000,00
MODERNISATION DU SIG	6 750,00	5 400,00
ACQ. TELEPHONES	3 000,00	3 000,00
TABLETTE RELEVES	3 000,00	3 000,00
MOBILIER ADAPTE	0,00	3 000,00
ORTHOPHOTOGRAPHIE TERRITOIRE CEC	0,00	2 700,00
ACQ. EXTINCTEURS PATRIMOINE EAU	2 000,00	2 000,00
DIVERS	458 000,00	0,00
TOTAL	5 731 450,00	6 456 600,00

Le programme AEP évolue pour atteindre un montant de 3,14 M€ (+22%) et comprend notamment :

Secteur	Lieu	Montant programme
Cherbourg / Divette / Saire	Val de Saire (Lawton et Ravenel)	150 000,00
	Rue Wilson	93 000,00
	Rue du Breton	375 000,00
	Virandeville-Le Prieuré & Nouette	142 000,00
	Divers	314 000,00
La Hague	Flottemanville Hague	47 000,00
	Divers	5 000,00
Cœur Cotentin / St Sauveur	Négreville - Hôtel au cauf	104 000,00
	Valognes - Le Castelet	330 000,00
	Divers	140 000,00
Montebourg	Lestre - Carrefour de la Buvette	82 000,00
	Quineville - Rue des voiliers	78 000,00
Côte des Isles	St Maurice en Cotentin - Les Mières	223 000,00
	Divers	40 000,00
Val de Saire / St Pierre Eglise	Canteloup - Le bourg	270 000,00
	Réville - La Parillerie Château du loup	332 000,00
	Divers	103 000,00
Les Pieux	Sotteville - La Moterie	150 000,00
	Divers	162 000,00

A noter également, hors programme, l'intervention majeure sur la station de production d'eau d'Ollonde pour un montant de 540.000 €.

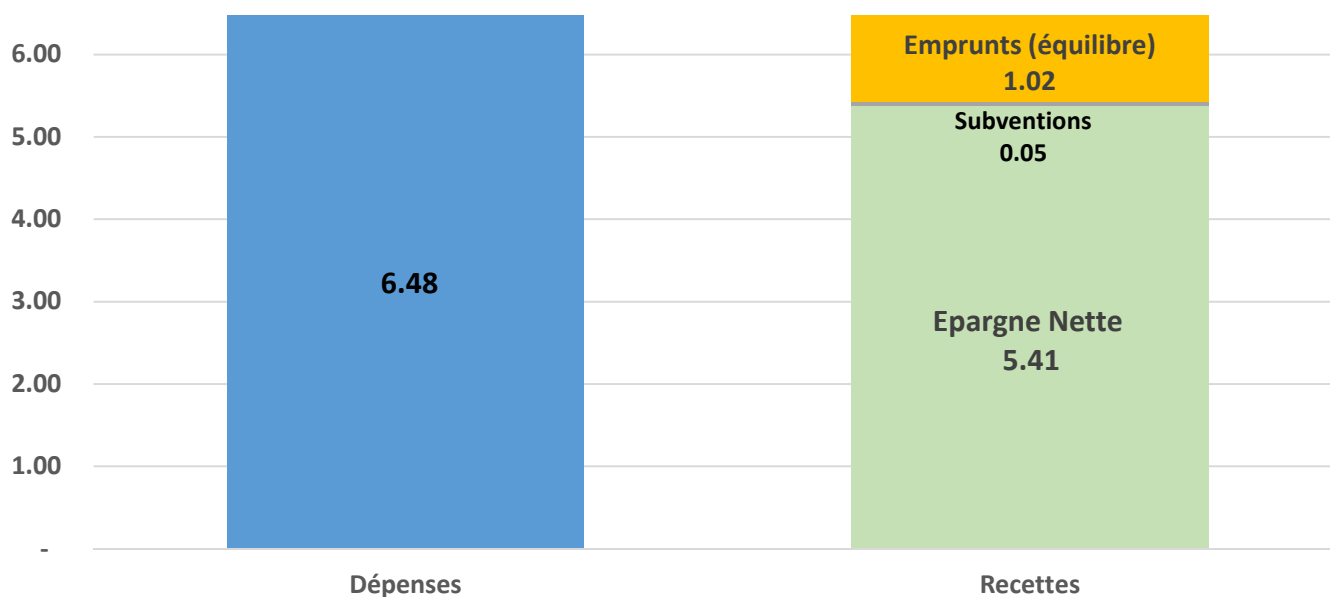
b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement		
Ressources Propres	5 461 4570,00	84,33%
dont épargne nette :	5 409 457,00	83,52%
dont subvention :	52 000,00	0,80%
Emprunts (équilibre)	1 015 143,00	15,67%
Total des recettes d'investissement	6 476 600,00	100,00%

Pour assurer le financement des 6.476.600 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 83,52 % des dépenses. L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



c) La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 7 371 916 € au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 12,6 % par rapport à 2022.

	€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe eau		8 438 144	7 371 916	-1 066 228	-12,6%

Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,66 %
- Durée résiduelle moyenne : 9 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 85 % sur taux fixe et 15 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2023 s'établit à 1 255 758 €, en diminution de 6,8 % par rapport à l'année 2022 :

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	1 348 033	1 255 758	-92 275	-6,8%

B.Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 28,9 M€

Le budget de l'assainissement collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 20.333.871 € en section d'exploitation et à 8.548.591 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT	
	20 333 871,00		20 333 871,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	14 856 159,00	5 477 712,00	17 932 403,00	2 401 468,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	8 548 591,00		8 548 591,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	6 027 123,00	2 521 468,00	2 950 879,00	5 597 712,00

Le budget augmente de 9,31 % par rapport à 2022 en dépenses réelles d'exploitation et 4,31 % en recettes réelles d'exploitation. Il augmente également en investissement de 2,28 % en dépenses réelles et diminue de 28,72% en recettes réelles.

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées aux tensions économiques, notamment l'augmentation des matières premières, du coût des énergies et les révisions des marchés. Les interventions prévisionnelles sur les réseaux et également sur les bâtiments techniques permettront de garantir une qualité de service optimale.

Parallèlement, au regard des réalisations 2022, le produit des redevances aux usagers augmente de 9,26 % et permet de dégager une capacité de financement adéquate au programme d'investissement mais en baisse par rapport à 2022.

1) La section d'exploitation : 20,3 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 20.333.871 € répartis :

- en dépenses à 14.856.159 € en mouvements réels et 5.477.712 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 17.932.403 € en mouvements réels et 2.401.468 € en mouvements d'ordre.

a) Les charges d'exploitation : 13,6 M€

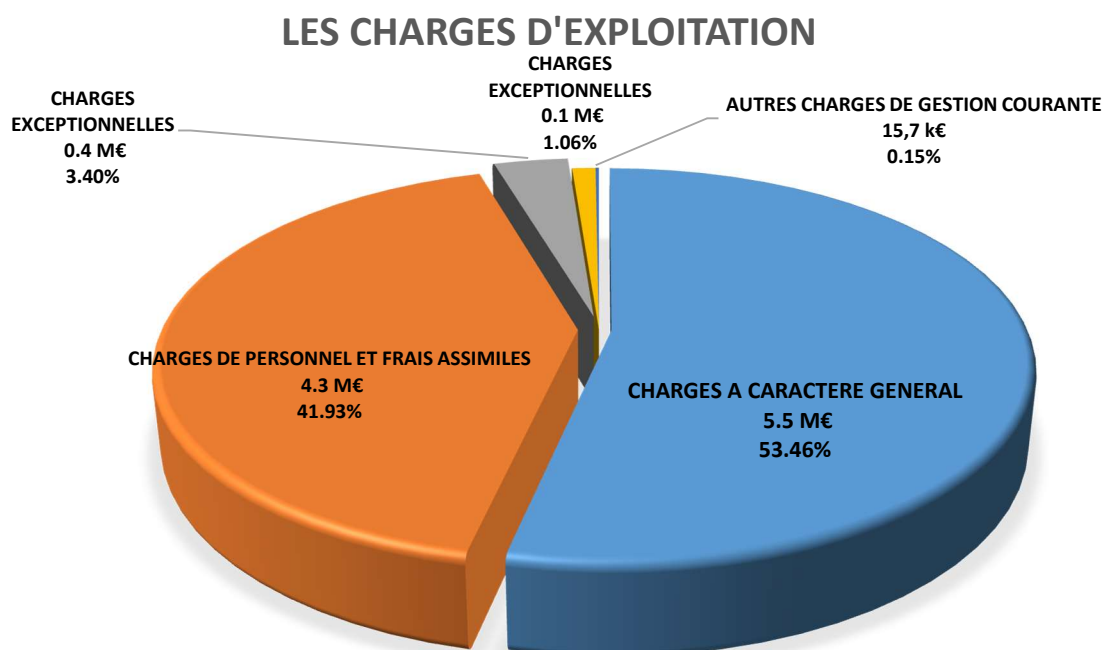
Les charges d'exploitation évoluent de +9,31 % de BP à BP.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 687 306,00	5 545 183,00	18,30%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 319 784,00	8 832 763,00	6,17%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 302,00	15 700,00	-3,69%
66	CHARGES FINANCIERES	310 298,00	352 513,00	13,60%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 000,00	110 000,00	-57,20%
Total en réel :		13 590 690,00	14 856 159,00	9,31%

Les charges à caractère général représentent 37,33 % du total des dépenses d'exploitation (+18,30 %). Ce sont les charges de personnel qui représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 59,46 % (+6,17 %). Ce budget prend en charge l'ensemble de la masse salariale des budgets du cycle de l'eau (SPANC, Eau et SPAC). Un remboursement de frais de personnel est réalisé en contre partie en recette, pour un montant de 4,4 M€.

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, le budget Assainissement collectif se présente ainsi :

Les charges à caractère général ont un poids prépondérant.



Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent à :

Objet	BP 2022	Proposition 2023	Evolution
SOUS TRAITANCE GENERALE	1 586 000,00	1 712 000,00	7,94%
FOURNITURES NON STOCKABLES	800 000,00	885 000,00	10,63%
REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	763 741,00	657 427,00	-13,92%
PRODUITS DE TRAITEMENT	200 000,00	460 000,00	130,00%
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	221 400,00	340 000,00	53,57%

Objet	BP 2022	Proposition 2023	Evolution
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	205 260,00	251 850,00	22,70%
ETUDES ET RECHERCHES	193 000,00	224 000,00	16,06%
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	107 000,00	150 000,00	40,19%
CARBURANTS	85 000,00	120 000,00	41,18%
ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	50 000,00	100 000,00	100,00%
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	49 000,00	98 200,00	100,41%
LOCATIONS MOBILIERES	28 000,00	95 250,00	240,18%
REMB. FRAIS GFP RATTACHEMENT	0,00	87 000,00	nc
DIVERS	82 500,00	58 600,00	-28,97%
MAINTENANCE	50 000,00	58 134,00	16,27%
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	69 030,00	50 842,00	-26,35%
ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	28 000,00	36 000,00	28,57%
MULTIRISQUES	49 775,00	34 630,00	-30,43%
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	30 100,00	32 550,00	8,14%
REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	31 000,00	16 000,00	-48,39%
LOCATIONS IMMOBILIERES	4 500,00	11 000,00	144,44%
HONORAIRES	9 100,00	9 100,00	0,00%
TOTAL	4 642 406,00	5 487 583,00	18,21%

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ La sous-traitance générale pour 1,7 M€ (+7,94 %) présente une variation de +126.000 €. La proposition 2023 est basée sur le montant du marché et des prestations facturées en 2022.
- ✓ Produits de traitement (+130 %). Cette augmentation est liée à la hausse des matières de traitement des eaux usées.
- ✓ Entretien et réparation des bâtiments publics (+53,57 %). La direction du Cycle de l'Eau prévoit une augmentation des interventions sur des stations et bâtiments d'importance.
- ✓ Fournitures d'entretien et de petit équipement (+22,70 %). Dépenses liées aux interventions citées précédemment, la hausse des prix impacte également le montant programmé.
- ✓ Carburants (+41,18 %). L'augmentation est liée aux tensions économiques actuelles.
- ✓ Entretien et réparation des réseaux (+100 %). Une augmentation du nombre de prestations est programmée cette année dans les secteurs de Cherbourg en Cotentin, La Hague et les Pieux.
- ✓ Frais d'actes et de contentieux : le crédit 2023 comporte des frais de régularisation de litiges avec des tiers pour un montant de 98.2K€.
- ✓ Locations mobilières, de matériels techniques (+240,18 %). Cette augmentation est liée à la hausse des prix et l'augmentation du nombre d'interventions prévues en 2023.

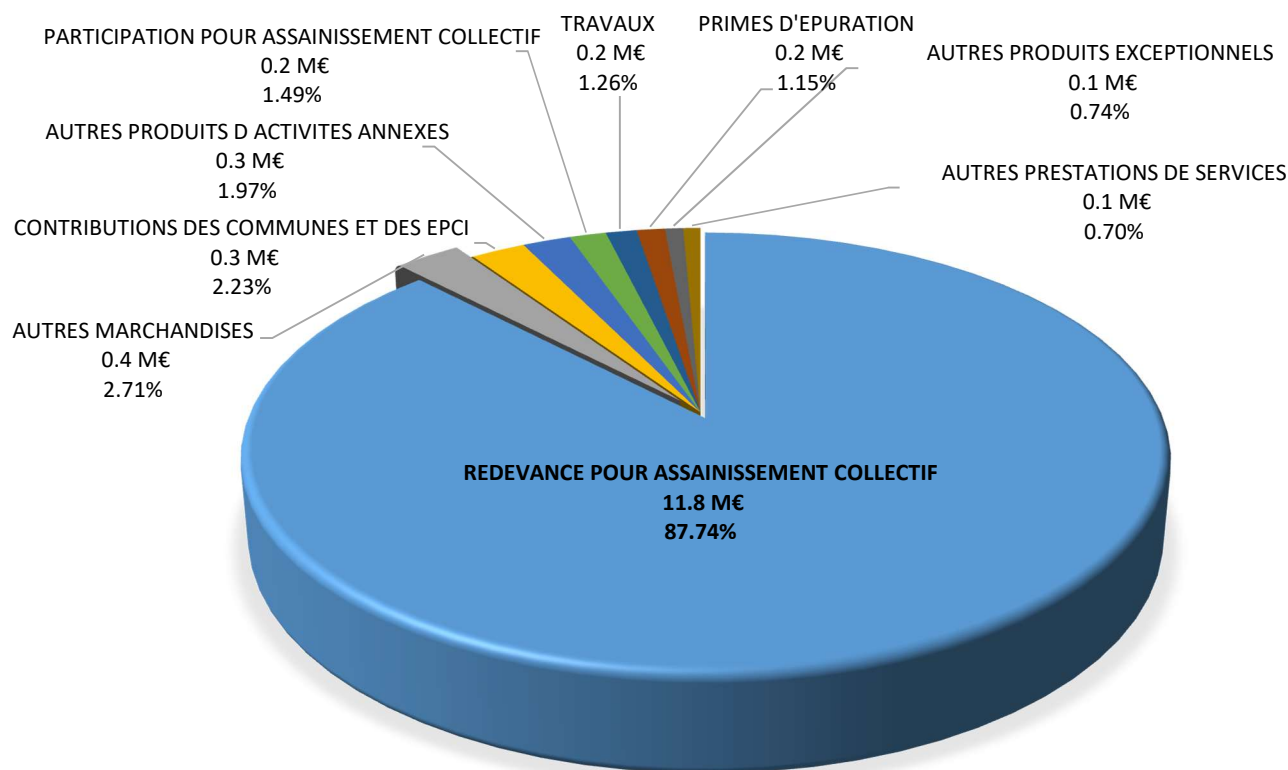
b) Les produits d'exploitation : 17,9 M€

Les produits d'exploitation augmentent de 4,31 % par rapport à 2022.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	REDEVANCE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 800 000,00	11 800 000,00	9,26%
	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	4 309 046,00	4 483 847,00	4,06%
	AUTRES MARCHANDISES	240 000,00	365 000,00	52,08%
	CONTRIBUTION DES COMMUNES ET EPCI	495 000,00	300 000,00	-39,29%
	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	16 000,00	265 000,00	nc
	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	160 000,00	200 000,00	25,00%
	TRAVAUX	250 000,00	170 000,00	-32,00%
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	105 800,00	94 350,00	-10,82%
74	PRIME D'EPURATION	690 000,00	154 206,00	-77,85%
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 000,00	100 000,00	-20,00%
Total en réel :		17 190 846,00	17 932 403,00	4,31%

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, le budget Assainissement collectif se présente ainsi :
 Les recettes de redevance ont un poids prépondérant.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION



La redevance pour l'assainissement aux abonnés représente la recette majeure du budget à 65,80 % (11.8 M€). Hors mise à disposition du personnel, la redevance couvre 87,74 % du budget. Les autres

produits sont majoritairement constitués de remboursements de frais (notamment masse salariale des budgets EAU, SPANC) pour 4.483.847€ (25,00 %), de la vente de produits résiduels pour 365.000 € (2,04 %), des participations pour intervention hors activités assainissement pour 300.000 € (1,67 %), des versements pour gestion des réseaux d'Eaux Pluviales sur les territoires pour 265.000 €, des participations pour 200.000 € (1.12 %), des remboursements sur travaux pour 170.000 € (0,95 %), des prestations de services pour 94.350 € (0,53 %). Les subventions de l'Agence de l'Eau au titre de la prime épuration sont en diminution de 77,65 % (-535.794 €) pour atteindre 154.206 €. Le chapitre 77 correspondant à des annulations de mandats est baisse de 25.000 €.

c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	BP 2022	Proposition 2023
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13 280 392,00	14 503 646,00
Recettes de gestion courante	17 190 856,00	17 932 403,00
Epargne de gestion	3 910 464,00	3 428 757,00
- Intérêts	310 298,00	352 513,00
Epargne brute	3 600 166,00	3 076 244,00
- Amortissement de capital de la dette	2 183 805,00	2 074 223,00
Epargne nette	1 416 361,00	1 002 021,00

Le budget de l'assainissement collectif dégage de ce fait une épargne nette de 1.002.021 € soit une diminution de 414.340 € par rapport au BP 2022. Cette évolution résulte principalement d'une augmentation des dépenses de gestion courante (9,21 %) plus forte que les recettes de gestion courante (4,31 %).

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP	BP 2022	Proposition 2023
Epargne brute	3 600 166,00	3 076 244,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 373 153,00	2 095 374,00
Epargne brute / DAP	1,07	1,47

Ce ratio augmente de 0,40 point par rapport à l'exercice précédent du fait d'une augmentation des prévisions de recettes (+741 k€) et une baisse de la dotation nette aux amortissements et provisions (-1.277.779 €).

2) La section d'investissement : 8,5 M€

La section d'investissement s'équilibre à 8.548.591 € répartis :

- en dépenses à 6.027.123 € en mouvements réels et 2.521.468 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 2.950.879 € en mouvements réels et 5.597.712 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement : 3,68 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'assainissement collectif s'élèvent à 3.685.900 €.

En investissement, l'opération pour compte de tiers n°48 enregistre la deuxième étape de travaux programmée selon la convention n°1095204 inclus dans le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2019-2024) pour un montant de 237 000 € en dépense et en recette.

Cette opération étant neutre en dépense et recette, elle n'entre pas en compte dans les dépenses d'équipements détaillées dans ce paragraphe.

Les dépenses d'équipement correspondent à :

Objet	BP 2022	Proposition 2023
EU PROGRAMME ANNUEL	1 312 800,00	1 143 000,00
STATION PORT BAIL	0,00	828 000,00
EU HORS PROGRAMME ANNUEL	265 000,00	270 000,00
INSTALLATION TECH.BAT.STATION D'EPURATION (PAR ENTREPRISE)	0,00	226 000,00
RENOUVELLEMENT DE POMPES	100 000,00	196 000,00
STATION EPURATION INSTAL. TECHN. (EN REGIE)	270 200,00	135 000,00
TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT	0,00	120 000,00
MISE A LA COTE	100 000,00	100 000,00
MATERIEL TRANSPORT VEHICULE TECHNIQUE	40 000,00	80 000,00
MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	43 000,00	78 000,00
MATERIEL TELEGESTION	30 000,00	70 000,00
INSTALLATION TECH.BATIMENTS ET STATIONS RELEVEMENT (ENTREPRISE)	163 000,00	70 000,00
TRAVAUX BATIMENTS DCE	0,00	55 000,00
LOGICIEL METIER SPAC/SPANC	0,00	50 000,00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	25 000,00	50 000,00
CLOTURES	47 500,00	50 000,00
ETUDES ET DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX	726 000,00	37 000,00
LOGICIEL CONSTROLE SPAC	0,00	25 000,00
INSTALLATION TECH.BATS BATIMENTS ET STATIONS RELEVEMENT (REGIE)	37 000,00	20 500,00
MATERIEL DE TRANSPORT VEHICULE LEGER	17 500,00	19 500,00
LOGICIELS DISSOCIES DU MATERIEL (COMPREND LOGICIEL CONTROLE PARTIE SPAC)	15 000,00	15 000,00
FRAIS D'INSERTION	29 000,00	10 000,00
ACQUISITION TERRAINS NUS	10 000,00	10 000,00
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00	10 000,00
MODERNISATION DU SIG	6 750,00	5 400,00
MOBILIER ADAPTE	0,00	3 000,00
MOBILIER SCE ASST	5 000,00	2 800,00
ORTHOPHOTOGRAPHIE TERRITOIRE CEC	0,00	2 700,00
ACQUISITION DE TELEPHONES	2 000,00	2 000,00
ACQUISITION EXTINCTEURS PATRIMOINE ASSNT COL	2 000,00	2 000,00
TOTAL	3 668 850,00	3 685 900,00

Le programme EU évolue pour atteindre un montant de 1,14 M€ (-12,93 %) et comprend:

Secteur	Lieu	Montant programme
Cherbourg / Divette / Saire	Rue Général Sarail	60 000,00
	Rue du Roule prolongée	50 000,00
	Rue Waldeck Rousseau	32 000,00
	Rue des Flandres	107 000,00
	Plateau piétonnier Rue du château	92 000,00
	Rue Val de Saire (Lawton et Ravenel)	195 000,00
	Rue des Bruyères	87 000,00
	Rue des Ajoncs	85 000,00
	Couville - Hameau le Poittevin	8 000,00
La Hague	Urville-Nacqueville - Rue des Dignes	100 000,00
Cœur Cotentin / St Sauveur	Bricquebec - Cité Boulay	130 000,00
	Bricquebec - Le village	87 000,00
	Valognes - Rue du 20 juin 1944	42 000,00
Val de Saire / St Pierre Eglise	St Vaast La Hougue - EHPAD	68 000,00
Total		1 143 000,00

A noter également, hors programme, l'intervention majeure sur la station de Port Bail pour un montant de 828.000 €.

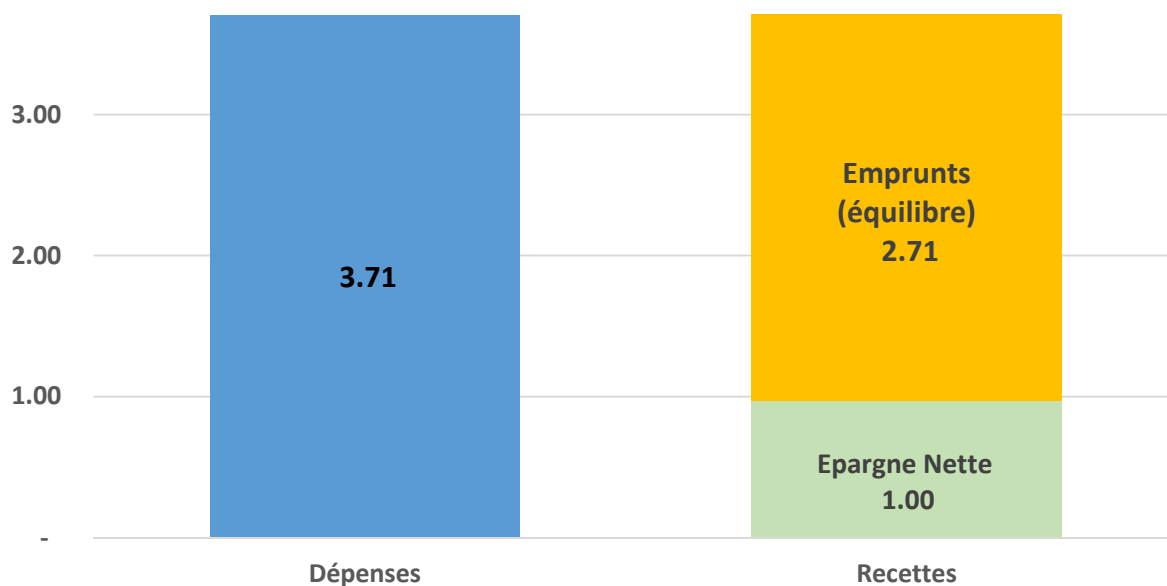
b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement		
Ressources Propres	1 007 061,00	27,10%
dont épargne nette :	1 002 021,00	26,97%
dont subvention :	5 040,00	0,14%
Emprunts (équilibre)	2 708 839,00	72,90%
Total des recettes d'investissement	3 715 900,00	100%

Pour assurer le financement des 3.715.900 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 26,97 % des dépenses et les subventions (0,14 %). L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, sera supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire. Ce niveau d'épargne prévisionnel demeure faible au regard du besoin de financement de la section.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



c) La dette du budget de l'assainissement collectif

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 17 689 719 € au 1^{er} janvier 2023, en diminution de 11 % par rapport à 2022.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe assainissement	19 871 575	17 689 719	-2 181 857	-11,0%

Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,85 %
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 86 % sur taux fixe et 14 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2023 s'établit à 2 426 736 €, en diminution de 2,7 %.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	2 494 103	2 426 736	-67 367	-2,7%

C.Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 760 k€

Le budget de l'assainissement non collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 231.924 € en section d'exploitation et à 528.974 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	231 924,00		231 924,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	230 800,00	1 124,00	231 924,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	
	528 974,00		528 974,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	528 974,00	0,00	527 850,00	1 124,00

1) La section d'exploitation : 231 k€

La section d'exploitation s'équilibre à 231.924 € répartis :

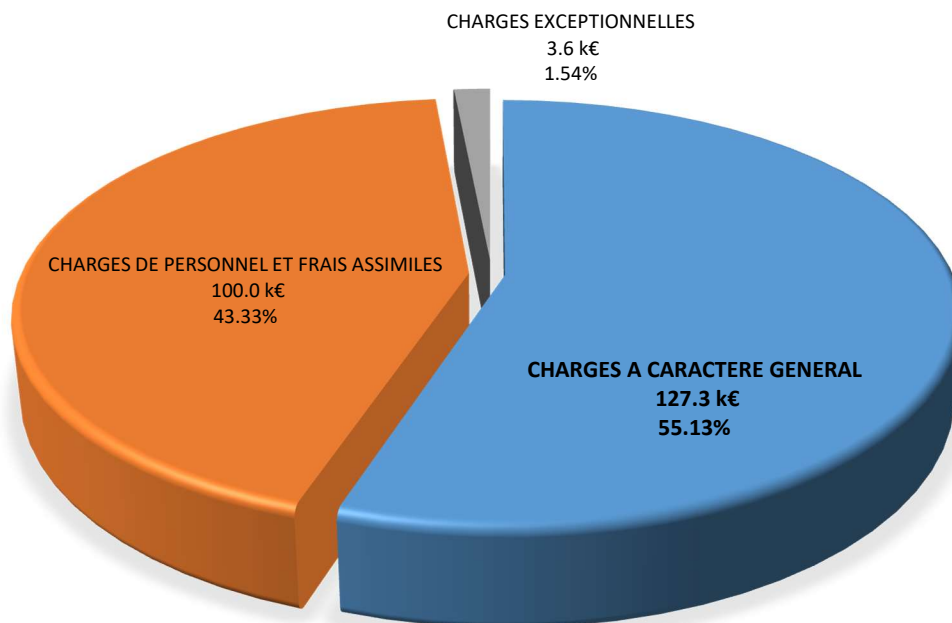
- en dépenses à 230.800 € en mouvements réels et 1.124 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 231.924 € en mouvements réels.

a) Les charges d'exploitation : 230 k€

Les charges d'exploitation diminuent de -24,53 % et se présentent ainsi :

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 210,00	127 25,00	9,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	187 000,00	100 000,00	-46,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 600,00	3 550,00	36,54%
Total en réel :		305 810,00	230 800,00	-24,53%

LES CHARGES D'EXPLOITATION



Les charges à caractère général représentent 55,13 % du total des dépenses d'exploitation. Les charges de personnel représentent 43,33 %.

Sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général, les dépenses suivantes :

- ✓ La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 108.400 €
- ✓ Les combustibles et carburants pour 4.900 €
- ✓ Les contrats de maintenance pour 5.800 €
- ✓ Les assurances multirisques pour 4.150 €
- ✓ Les déplacements et missions pour 1.300 €

Les charges de personnel ont fortement diminué (-46,52 %) à la suite d'une optimisation de la répartition des agents entre les deux budgets assainissement.

b) Les produits d'exploitation : 231 k€

Les produits d'exploitation diminuent de 24,33 % et se présentent ainsi :

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	306 500,00	231 924,00	-24,33%
Total en réel :		306 500,00	231 924,00	-24,33%

Seuls produits d'exploitation, les prestations de contrôles des installations pour 231.924 € (-24,33%) correspondent aux nombres de contrôles estimés pour l'année.

2) La section d'investissement : 528 k€

La section d'investissement s'équilibre à 528.974 € répartis :

- en dépenses à 528.974 € en mouvements réels.
- en recettes à 527.850 € en mouvements réels et 1.124 € en mouvements d'ordre.

En investissement, l'opération pour compte de tiers n°47 enregistre la deuxième étape de travaux programmée selon la convention n°1095202 (pour mise en conformité des installations) inclus dans le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2019-2024) pour un montant de 527 850 € en dépense et en recette.

II. Les autres budgets annexes

A. Le Budget annexe Transports 68 M€

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 33 570 478 € en section d'exploitation et 34 399 018 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	33 570 478,00		33 570 478,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	30 668 661,00	2 901 817,00	33 353 251,00	217 227,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	34 399 018,00		34 399 018,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	32 681 791,00	1 717 227,00	29 997 201,00	4 401 817,00

Le budget augmente de 16,43 % par rapport à 2022 en dépenses réelles d'exploitation et 9,01 % en recettes réelles d'exploitation. Il augmente également en investissement de 136,62 % en dépenses réelles et 213,90% en recettes réelles.

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées au développement de l'offre mobilité. Cette offre se caractérise par la mise à disposition de nouveaux services auprès des usagers ainsi que par de nouvelles modalités contractuelles relatives à la délégation de services publics signées avec TRANSDEV.

2023 est également une année forte en communication à destination des usagers, la nouvelle marque mobilité Cap Cotentin prenant toute sa mesure. De plus, il est également nécessaire de communiquer régulièrement sur les travaux du BNG.

Parallèlement, le produit du versement mobilité continue sa croissance en année pleine passant de 21 600 000 € en 2022 à 24 190 000 € en 2023.

Concernant la section d'investissement, la principale augmentation est due au projet de Bus Nouvel Génération dont les crédits de paiement ouverts pour 2023 s'élèvent à 26 321 098,90 € en Autorisation de Programme et 1 421 328 € hors Autorisation de programme soient une dépense d'investissement totale 2023 pour ce projet estimée à 27 742 426,90 € pour une opération globale de 41 750 000 €. Des subventions sont également attendues au titre du BNG à hauteur de 8 047 504 € pour 2023.

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 33 570 478 € répartis :

- En dépenses à 30 668 661 € en mouvements réels et 2 901 817 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 33 353 251 € en mouvements réels et 217 227 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 30,6 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 16,42% ce qui correspond au contrat de délégation de service public et à la nouvelle offre de services qui s'appliquent en 2023.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 959 053,00	8 281 479,00	+4,05 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	767 868,00	911 340,00	+18,68 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	350 000,00	100 000,00	-71,43 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 500,00	420 000,00	+71,08 %
66	CHARGES FINANCIERES	14 635,00	500 842,00	+3 322,22 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 005 510,00	20 455 000,00	+20,28 %
Total en réel :		26 342 566,00	30 668 661,00	+16,42 %

Les principales évolutions concernent notamment :

- La subvention au fermier dans le cadre de la DSP fixée à hauteur de 20 075 000 €
- Le montant versé aux transporteurs pour les transports non urbains (Transports à la demande, transports scolaires hors DSP) : 6 426 000 €.
- Le remboursement des frais de personnel au budget principal : 911 000 € (012). Celui-ci augmente de 18.68 % par rapport au BP 2022. Le réalisé 2022 étant de 820 864.71 €, l'augmentation réelle de ce chapitre est de 11,03% ce qui correspond notamment à la rémunération en année pleine des deux chargées de mission BNG et à l'augmentation du point d'indice.
- Le remboursement de frais au budget principal : 731 384 € augmentation de 23 % due à l'augmentation en parallèle de la recette perçue au titre du versement mobilité.
- Deux expérimentations sont en cours (Klaxit et Vélo libre-service) : 250 000 €
- La création d'une commission d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux du BNG : 250 000 €
- Le remboursement des frais dus, au titre du partenariat avec la région, en matière de transports publics routiers non urbains de voyageurs réguliers ou à la demande, y compris les transports scolaires non urbains : 230 000 €.
- Les frais de communication dans le cadre de la nouvelle marque et du BNG : 200 000 €
- Le service de maintenance et location de VAE connaît une expansion conséquente, flotte de 757 vélos en 2023 : 145 000 € en augmentation de 69 %.
- La provision pour restitution du versement mobilité aux entreprises ayant leur propre service de transport : 100 000 € (014) diminution de 28% par rapport au BP 2022 car les entreprises ne sollicitent que très peu ce dispositif.
- L'adhésion au Syndicat mixte Atoumod : 90 000 €

b) Les recettes d'exploitation : 33,3 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 9 % ce qui correspond aux recettes perçues au titre du versement mobilité (+11,99%), ainsi qu'aux recettes perçues dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (+6,03%) et de la nouvelle offre de services (+0,5%) qui s'appliquent désormais comme le versement mobilité en année pleine.

Chapitre	RECETTES		
	BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	460 000,00	440 000,00	-4,35 %
73 PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	21 600 000,00	24 190 000,00	+11,99 %
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 973 251,00	6 003 251,00	+0,5 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 565 360,00	2 720 000,00	+6,03 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00	0,00	-100 %
Total en réel :	30 598 621,00	33 353 251,00	+9 %

Ces recettes proviennent notamment :

- Du versement mobilité : 24 190 000 € - Cette recette est rapportée au réalisé 2022 qui s'établit à 24 307 382.34 €.
- Du remboursement par la Région au titre du transport scolaire et transport de voyageurs non urbains : 5 543 290 €
- De la redevance versée par le délégataire dans le cadre de la DSP : 2 695 000 €
- Des recettes versées par les usagers aux titres des transports non urbains (transports scolaires) : 330 000 €
- Des conventions avec les communes et regroupement pédagogiques intercommunaux pour les navettes transports scolaires école à école : 336 000 €
- De la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) estimée à un montant de 110 000 €

2) Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent ainsi :

Exercice budgétaire	2022	2023
Chaine de l'épargne	Budget Primitif	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	26 327 931,00	30 167 819,00
Recettes de gestion courante	30 598 621,00	33 353 251,00
Epargne de gestion	4 270 690,00	3 185 432,00
- Intérêts	14 635,00	500 842,00
Reprise du résultat		
Epargne brute	4 256 055,00	2 684 590,00
- Amortissement de capital de la dette	107 545,00	758 692,00
Epargne nette	4 148 510,00	1 925 898,00
Exercice budgétaire	2022	2023
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget Primitif
Epargne brute	4 256 055,00	2 684 590,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	793 421,00	852 650,00
Epargne brute / DAP	5,36	3,15
Ratio Epargne Brute / Recettes de gestion courante	14%	8%

L'épargne nette connaît une diminution conséquente due à la réalisation d'emprunt en 2023 pour couvrir des besoins de financement en investissement relatifs à des dépenses antérieures. Le ratio épargne brute (2 684 590 €) / recettes de gestion courante (33 353 251 €) est désormais de 8 %. Ce ratio en baisse de 6 % (14% en 2022) permet toutefois de couvrir les charges de dettes liées aux nouveaux investissements (+ 486 207 € pour les intérêts d'emprunt et + 651 147 € pour le remboursement de capital de la dette).

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 34 339 018 € répartis :

- En dépenses à 32 681 791 € en mouvements réels et 1 717 227 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 29 997 201 € en mouvements réels et 4 401 817 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 32,6 M€

Afin de faciliter le suivi du projet BNG au niveau budgétaire, une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP), ainsi qu'une opération d'équipement associée ont été créées en 2022.

L'AP/CP permet un étalement des charges sur l'ensemble de la durée des travaux soit 2022-2024.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	758 692,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 100 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 152 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 671 099,00
Total en réel :		32 681 791,00

Elles sont principalement constituées de :

- Autorisation de programme BNG – CP 2023 : 26 321 098.90 €
- Acquisition de 7 Bus hybrides : 3 500 000 €
- AMO gare stations intermodales BNG : 400 000 €
- Travaux bâtiment dépôt de bus : 340 000 €
- Travaux au titre de l'Ad'Ap : 300 000 €
- Acquisitions de 300 vélos électriques, des vélos cargos, des vélos musculaires et des trottinettes: 250 000 €
- Billettique : 225 000 €
- Etude schéma directeur cyclable : 140 000 €
- AMO Système numérique mobilité : 75 000 €
- Acquisition de véhicule pour le transport à la demande : 72 000 €
- Etudes pour aménagement de la nouvelle agence mobilité : 25 000 €
- Acquisitions de mobilier urbain dans le cadre de la DSP : 20 000 €

b) Les recettes d'investissement : 29,9 M€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 29 997 201 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 484 052,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 513 149,00
Total en réel :		29 997 201,00

Les recettes d'investissement sont composées :

- D'une subvention au titre du BNG de la part de la Région à hauteur de 4 800 000 €
- D'une subvention de l'Etat au titre du BNG à hauteur de 1 337 000 €
- D'une subvention FEDER pour l'acquisition du système billettique à hauteur de 750 000 €
- D'une subvention de l'Etat au titre de la continuité cyclable du projet BNG à hauteur de 563 452 €
- D'une subvention de l'Etat pour la création d'abribus à hauteur de 33 600 €

Ces recettes réelles sont complétées par un emprunt d'équilibre de 22 513 149 € et, en ordre, un virement de la section de fonctionnement de 1 831 940 €.

4) La dette

La dette du budget annexe transports s'établit à 9 127 728 € au 1^{er} janvier 2023 suite à la mobilisation d'emprunts nouveaux à hauteur de 7,9 M€ pour le financement des bus, de la billettique et du bus nouvelle génération.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe transports	1 382 097	9 127 728	7 745 632	560,4%

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,79 %
- Durée résiduelle moyenne : 16 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 93 % sur taux fixe et 7 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 1 259 534 € du fait des emprunts nouveaux mobilisés en 2022. D'autres emprunts ont été contractés pour le financement du BNG à hauteur de 22,3 M€ et seront mobilisés courant 2023-2024.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	122 180	1 259 534	1 137 354	930,9%

B. Le Budget annexe développement économique locations M4 (BA08) : 767 k€

Il existe deux budgets annexes développement économique locations. Un budget annexe sous nomenclature M4 (BA08) et un budget annexe sous nomenclature M57 (BA12). La direction du budget a pour objectif d'intégrer le budget développement économique locations M4 dans le budget développement économique locations afin de ne former qu'un seul budget dès 2024.

Ce budget concerne les pôles de Cherbourg- en- Cotentin et Douve et Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 396 468 € en section d'exploitation et 371 109 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	396 468,00		396 468,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	128 040,00	268 428,00	350 010,00	46 458,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	371 109,00		371 109,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	324 651,00	46 458,00	102 681,00	268 428,00

La principale modification concernant ce budget est le transfert des dépenses relatives au pôle d'excellence soudage initialement prévues au présent budget vers le budget annexe Développement Economique Locations (BA12).

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 396 468 € répartis :

- En dépenses à 128 040 € en mouvements réels et 268 428 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 350 010 € en mouvement réels et 46 458 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 128 040 €

Les dépenses d'exploitation diminuent de 7,06 %. Cette diminution s'explique par la réalisation en 2021 et 2022 de travaux d'entretien et de vérifications réglementaires (011) qui ne nécessitent plus d'inscription en 2023. De plus les crédits afférents aux charges à caractère général ont été ajustés, certaines prévisions étant reconduites systématiquement mais non réalisées.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 195,00	117 995,00	-10,74 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	5 560,00	10 035,00	+80,49 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		137 765,00	128 040,00	-7,06 %

Ces dépenses correspondent essentiellement à des travaux d'entretien, de réparation, de maintenance, de vérifications réglementaires, d'eau et électricité pour différents bâtiments tels que :

- L'hôtel d'entreprises : 20 000 €
- Les Vindits : 13 350 €
- L'Amont Quentin : 4 100 €
- Atelier relais : 2 000 €

A ces dépenses, s'ajoutent le remboursement des taxes foncières pour les bâtiments des Vindits à hauteur de 30 000 € et de l'Amont Quentin pour 11 100 €, ainsi que le paiement de la taxe foncière pour le bâtiment de Valognes à hauteur de 2 700 €.

Les charges financières augmentent de 80,49 % par rapport au BP 2022, toutefois cette augmentation est relative, dans la mesure où, le montant des ICNE 2022 avait été modifié par décisions modificatives portant celui-ci à 291 € et le montant du chapitre 66 à 8 563 €.

S'ajoute également le versement du loyer pour les Ports Normands Associés (PNA) à hauteur de 20 000 € ainsi que l'entretien des espaces verts pour 10 790 € et une provision pour régularisation de TVA pour 10 €.

b) Les recettes d'exploitation : 350 010 €

Les recettes d'exploitation augmentent de 20,69 %. Cette augmentation correspond à la hausse des recettes attendues au titre des loyers et des charges des bâtiments en location.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	250 000,00	300 000,00	+20 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 010,00	50 010,00	+24,99 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		290 010,00	350 010,00	+20,69 %

Les recettes sont réparties comme suit :

- 300 000 € au titre des locations des bâtiments
- 50 000 € pour les remboursements de frais par les locataires des charges locatives
- 10 € pour la régularisation de TVA.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 371 109 € répartis :

- En dépenses à 324 651 € en mouvements réels et 46 458 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 102 681 € en mouvement réels et 268 428 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 324 651€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 324 651 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	134 001,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 150,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	172 000,00
Total en réel :		324 651,00

Pour les dépenses d'équipement, il s'agit essentiellement de :

- Parking bateaux atelier relais de Chantereyne : 40 000 €
- Travaux d'économie d'énergies : 25 000 €
- Les Vindits - Travaux: 50 000 € / AMO contrôle d'accès : 7 000 € / Mise en conformité : 7 500 € / Extincteurs 1 000 € / Audit énergie : 3 550 € et construction d'un abri vélos : 20 000 €
- L'Amont Quentin - Mise en conformité : 10 000 € / Extincteurs pour 1 000 € / Audit énergie : 3 600 € et construction d'un abri vélos : 20 000 €.
- Travaux de bâtiment à Martinvast : 3 000 €

S'ajoutent à ces dépenses, le remboursement du capital d'emprunt à hauteur de 130 001 € et les remboursements de caution pour 4 000 €.

b) Les recettes d'investissement : 102 681€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 102 681 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	102 681,00
Total en réel :		102 681,00

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé à la fois par un virement de la section d'exploitation vers la section de fonctionnement pour 115 826 € et par l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour 98 681 € auxquels s'ajoutent 4 000 € au titre des cautions.

3) La dette

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette du budget développement économique locations M4 s'élève à 982 304 €, soit une baisse de 131 016 €.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco locations M4	1 113 320	982 304	-131 016	-11,8%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M4) sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,96 %
- Durée résiduelle moyenne : 15 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 83 % de taux fixe et 17 % de taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 140 036 €, en progression de 3 663 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	136 373	140 036	3 663	2,7%

C.Le budget annexe développement économique locations (BA12) : 8,1 M€

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg- en- Cotentin, de Les Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement des bâtiments industriels.

Le pôle d'excellence soudage a été intégré dans ce budget au 1^{er} janvier 2023 suite à sa classification en Service Public Administratif et non plus en Service Public Industriel et Commercial. Cette intégration a un fort impact sur la section d'investissement.

Le présent budget s'équilibre tous mouvements confondus à 962 932 € en section de fonctionnement et 7 170 446 € en section d'investissement.

Il se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	962 932,00		962 932,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	405 502,00	557 430,00	806 754,00	156 178,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	7 170 446,00		7 170 446,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	7 014 268,00	156 178,00	6 613 016,00	557 430,00

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 962 932 € répartis :

- En dépenses à 405 502 € en mouvements réels et 557 430 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 806 754 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses de fonctionnement : 405 502 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,5 %. Il s'agit d'une augmentation des charges à caractère général de 8,69 % essentiellement due à l'augmentation des coûts de l'énergie (+ 23 900 €).

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	360 052,00	391 340,00	+8,69 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	15,00	+50 %
66	CHARGES FINANCIERES	3 502,00	13 647,00	+289,69 %
67	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100,00	500,00	+400 %
Total en réel :		363 664,00	405 502,00	+11,5 %

Les dépenses principales sont :

- Remboursement de taxes foncières CEC : 78 000 €
- Energie et combustibles : 75 150 €
- Frais de nettoyage des locaux : 35 000 €
- Frais de télécommunication / Internet : 33 940 €
- Entretien et réparations de bâtiments : 25 600 €
- Frais d'affranchissement : 23 000 €
- Honoraires gardiennage : 20 000 €
- Remboursement de frais La Hague : 20 000 €
- Maintenance matériels informatiques divers : 18 900 €
- Taxes foncières : 18 600 €
- Maintenance chaudières : 8 000 €
- Entretien espaces verts : 6 500 €
- Défense Incendie du site : 5 500 €
- Entretien voirie ZA Cidrerie Emondeville : 5 000 €
- Logiciel facturation : 4 200 €

S'ajoutent à ces dépenses, les intérêts d'emprunts (14 948 €) qui augmentent en 2023 (+ 10 197 €) afin de prendre en compte l'emprunt réalisé pour financer le pôle d'excellence soudage HEFAIS.

b) Les recettes de fonctionnement : 806 754 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,28% ; ceci correspond à la prise en compte de la subvention EDF pour 13 484 €. En 2022, cette subvention n'avait pas été prévue au BP mais en DM.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	245 810,00	245 400,00	-0,17 %
74	SUBVENTIONS	0,00	13 484,00	nc
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	550 600,00	547 870,00	-0,5 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	140,00	0,00	nc
Total en réel :		796 550,00	806 754,00	+1,28 %

Ces recettes sont essentiellement composées de :

- L'ensemble des loyers des bâtiments d'activités : 547 860 €
- Remboursements de frais (affranchissements, locations ...) : 125 400 €
- Facturation de services : 120 000 €
- Subvention EDF – Intérêts d'emprunt : 13 484 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 170 446 € répartis :

- En dépenses à 7 014 268 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 6 613 016 € en mouvements réels et 557 430 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 7 014 268 €

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 7 014 268 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	140 087,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 702 181,00
Total en réel :		7 014 268,00

Les dépenses d'équipement correspondent notamment à des travaux :

- Pôle d'excellence soudage HEFAIS – travaux et honoraires : 6 376 831 €
- Bâtiment Louis Lumière : 164 500 €
- Logement de la Poste (Vallée de l'Ouve) et bureau centre de tri : 70 000 €
- Bâtiment Haut de Quincampoix : 72 500 €
- Bâtiment La Hague : 30 000 €

Auxquelles viennent s'ajouter des études techniques et des études pour la programmation du produit phare à hauteur de 30 000 €.

Ainsi que des frais de logiciel et d'acquisition de matériel informatique, téléphonique et de mobilier pour 27 000 € et des travaux au titre de l'Ad'AP à hauteur de 13 350 €.

b) Les recettes d'investissement : 6 613 016 €

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 6 613 016 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 321 644,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	291 372,00
Total en réel :		6 613 016,00

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Subvention du budget principal 2023 pour la construction du pôle d'excellence soudage HEFAIS : 4 500 000 €
- Subvention association d'entreprises HEFAIS : 879 611 €
- Subvention de la Région HEFAIS : 427 000 €
- Subvention FNADT HEFAIS : 427 000 €
- Subvention EPR : 45 017 €
- Subvention Budget principal 2022 HEFAIS : 43 016 €

Ces recettes sont complétées par des dépôts et cautionnement à hauteur de 10 000 € et l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 281 372 €.

L'équilibre est également réalisé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 101 025 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget développement économique locations s'établit à 427 744 € au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 32,4 %.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco locations M14	632 460	427 744	-204 716	-32,4%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,17 %
- Durée résiduelle moyenne : 7 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 8 % sur taux fixe et 92 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 143 734 €, en baisse de 12 309 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	156 043	143 734	-12 309	-7,9%

D.Le Budget annexe développement économique vente

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 15 840 531 € en section de fonctionnement
- 9 775 960 € en section d'investissement

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	15 840 531,00		15 840 531,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	6 022 550,00	9 817 981,00	6 186 330,00	9 654 201,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	9 775 960,00		9 775 960,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	163 780,00	9 612 180,00	0,00	9 775 960,00

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1er janvier 2019, les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le Syndicat Mixte du Cotentin sont incluses dans ce budget annexe. Ce budget annexe a intégré, depuis l'exercice 2021, les extensions des zones d'activités Bénécière et Les Fourches et l'extension de la zone des Costils.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il y a essentiellement des écritures d'ordre en investissement.

1) La section de fonctionnement : 15,8 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 15 840 531 € répartis :

- en dépenses, à 6 022 550 € en mouvements réels et 9 817 981 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 6 186 330 € en mouvements réels et 9 654 201 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses de fonctionnement : 6,0 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 22,66 % par rapport au budget primitif 2022. En 2023, il est prévu de viabiliser trois zones d'activité (Brécquéal, les Fourches et l'extension des Costils).

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 895 405,00	5 974 056,00	+22,03 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	3 510,00	+ 35000%
66	CHARGES FINANCIERES	14 717,00	44 984,00	+205,66 %
Total en réel :		4 910 132,00	6 022 550,00	+22,66 %

La section de fonctionnement est constituée de 6 022 550 € de dépenses réelles et 9 817 981 € de dépenses d'ordre.

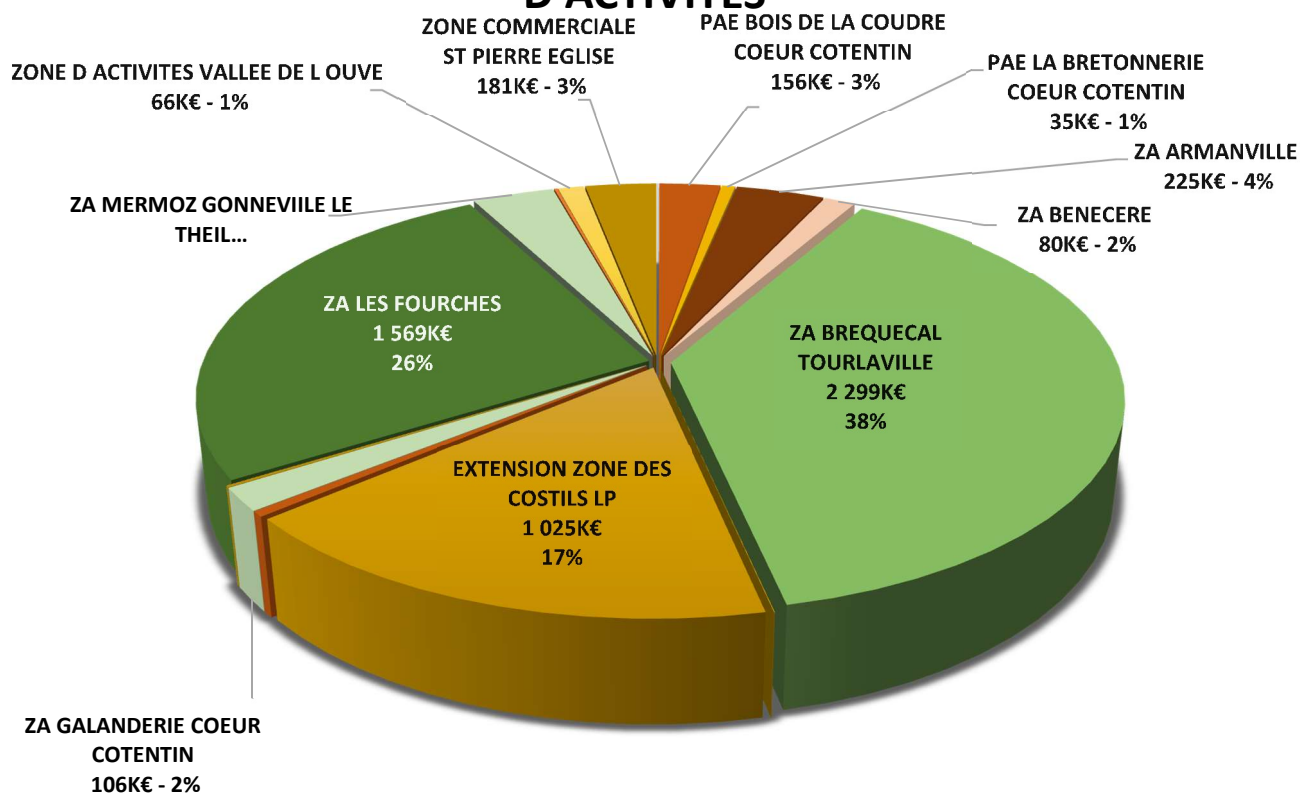
Les travaux prévus au budget 2023 sont, entres autres, axés sur les zones suivantes :

- Zone d'activité de Brécquéal (Cherbourg-en-Cotentin) : maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation : 2 298 500 €
- Extension de la Zone d'Activités Les Fourches (Cherbourg-en-Cotentin) : travaux de viabilisation et maîtrise d'œuvre : 1 568 600 €
- Extension ZA Les Costils (Les Pieux) : maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation : 1 025 151 €
- L'extension de la zone d'Armanville (Cœur Cotentin) : 224 521 € pour la maîtrise d'œuvre et le remboursement des intérêts d'emprunt
- ZA Mermoz (Saint-Pierre-Eglise) : acquisition de terrains et entretien des espaces verts pour 207 000 €
- Zone commerciale du Ronceret (Saint-Pierre-Eglise) : 180 735 €
- PAE Bois de la Coudre : 155 500 €

Avec l'application de la nomenclature M57 en remplacement de la nomenclature M14, les intérêts moratoires sur marchés sont inscrits au chapitre 65, et la proposition budgétaire s'élève à 3 500 €. De plus, comme l'année précédente, 10 € sont inscrits pour l'intégration des écarts de TVA constatés en fin d'année.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES PAR ZONES D'ACTIVITES



Cette année, les zones économiques les plus actives seront Brécquéal, les Fourches et les Costils.

b) Les recettes de fonctionnement : 6,2 M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 25,9 % par rapport au budget primitif 2022.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 094 840,00	5 471 339,00	+33,62 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	150 000,00	0,00	-100 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	65 260,00	713 991,00	+994,07 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	603 407,00	1 000,00	-99,83 %
Total en réel :		4 913 507,00	6 186 330,00	+25,90 %

Les recettes réelles proviennent essentiellement des ventes de terrains aménagés des zones d'activités prévues à hauteur de 5 471 339 €.

En section de fonctionnement, le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 sur l'exercice 2023 modifie les chapitres d'imputation des recettes réelles. Ainsi, sur l'exercice 2022, l'essentiel des subventions et participations de divers organismes et collectivités était inscrit au chapitre 77 alors qu'en 2023, les crédits similaires sont inscrites au chapitre 75.

Le montant des recettes prévisionnelles lié au stock de terrains aménagés à vendre a augmenté de 1 376 499 € par l'intégration de nouveaux terrains non construits sur d'anciennes zones d'activités ainsi que la prise en compte de la viabilisation des zones d'activité des Fourches et Brécquéal permettant la vente partielle de parcelles.

713 991 € proviennent de subventions et participations de divers organismes et collectivités pour le développement économique dont 250.000 € de subvention du budget principal vers ce budget annexe et 1 000 € prévus pour l'annulation de mandats sur exercice antérieur.

2) La section d'investissement : 9,8 M€

La section de d'investissement s'équilibre à 9 775 960 € répartis :

- en dépenses, à 163 780 € en mouvements réels et 9 612 180 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 9 775 960 € en mouvements d'ordre.

a) Les dépenses d'investissement : 163,8 K€

Seul le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville est inscrit en mouvement réel de la section d'investissement, pour un montant de 163 780 €.

3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 1 016 360 € au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 13,7%.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe développ. éco ventes	1 177 963	1 016 360	-161 603	-13,7%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,22 %
- Durée résiduelle moyenne : 6 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux variable.

Du fait d'une remontée des taux d'intérêt, l'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 205 764 € en hausse de 29 444 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	176 320	205 764	29 444	16,7%

E. Le budget annexe Golf : 40,3 k€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité de Montebourg.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 31 200 € en section d'exploitation et 9 135 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	31 200,00		31 200,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	22 065,00	9 135,00	31 200,00	0,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	9 135,00		9 135,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	9 135,00	0,00	0,00	9 135,00

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 31 200 € répartis :

- En dépenses à 22 065 € en mouvements réels et 9 135 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 31 200 € en mouvement réels

a) Les dépenses d'exploitation : 22 065 €

Les dépenses d'exploitation augmentent de 15,41%.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 600,00	15 960,00	+26,67 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	10,00	+100 %
66	CHARGES FINANCIERES	6 513,00	6 095,00	-6,42 %
Total en réel :		19 118,00	22 065,00	+15,41 %

La section d'exploitation est constituée de 15 865 € de dépenses réelles correspondant au fonctionnement du golf (locations immobilières, taxes foncières, intérêts de la dette, ICNE et régularisation de TVA) auxquelles s'ajoute pour 2023 une dépense relative à des études prévues pour le Golf de Fontenay à hauteur de 6 200 € et 9 135 € des dépenses d'ordre en 023 (Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement).

b) Les recettes d'exploitation : 31 200 €

Les recettes d'exploitation augmentent de 12,09 %.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 505,00	22 020,00	+63,05 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 331,00	9 180,00	-35,94 %
Total en réel :		27 836,00	31 200,00	+12,09 %

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante de revenus des immeubles pour 22 010 €, d'une provision de 10 € pour la régularisation de TVA et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 9 180 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 9 135 € répartis :

- En dépenses à 9 135 € en mouvements réels
- En recettes à 9 135 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 9 135 €

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 9 135 €. Il s'agit du remboursement du capital emprunté.

Chp.	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 135,00
Total en réel :		9 135,00

b) Les recettes d'investissement : 9 135 €

Ces recettes sont des recettes uniquement en ordre destinées à équilibrer le budget par un virement de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 9 135 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget golf s'établit à 128 293 € au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 6,4 %.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe golf	137 011	128 293	-8 718	-6,4%

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 15 230 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	15 231	15 230	-1	0,0%

F. Le budget annexe activités commerciales tourisme : 734,5 k€

Le budget activité commerciale tourisme prend en charge la gestion du Moulin de Fierville situé sur le pôle de proximité de la Côte des Isles ainsi que l'activité de la boutique de Ludiver.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 255 260 € en section d'exploitation et 479 334 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	255 260,00		255 260,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	231 861,00	23 399,00	250 426,00	4 834,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	479 334,00		479 334,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	474 500,00	4 834,00	455 935,00	23 399,00

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 255 260 € répartis :

- En dépenses à 231 861 € en mouvements réels et 23 399 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 250 426 € en mouvement réels et 4 834 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 231 861 €

Les dépenses d'exploitation augmentent de 3,37%. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des charges de personnel (recrutement d'un meunier, impact du changement du point d'indice sur la rémunération).

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 385,00	105 490,00	-6,96 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	110 033,00	125 789,00	+14,32 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	599,00	522,00	-12,85 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	276,00	50,00	-81,88 %
Total en réel :		224 303,00	231 861,00	+3,37 %

Cette section comprend l'achat de marchandises pour la boutique Ludiver (20 000 €) et pour le Moulin de Fierville (40 000 €), les dépenses d'entretien et de réparation du site du Moulin ainsi que les dépenses courantes (eau, énergie, etc.).

S'ajoute à ces dépenses, le remboursement au budget principal des frais de personnel mis à disposition à hauteur de 125 789 € ainsi qu'une provision de 10 € pour régularisation de TVA.

b) Les recettes d'exploitation : 250 426 €

Les recettes d'exploitation sont stables par rapport à 2022.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	87 000,00	95 000,00	+9,2 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	156 718,00	150 416,00	-4,02 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 010,00	5 010,00	0 %
Total en réel :		248 728,00	250 426,00	+0,68 %

L'essentiel des recettes d'exploitation est constitué des ventes de produits et de marchandises estimées en 2023 à 95 000 €, du loyer de l'auberge pour 5 000 €, une provision pour régularisation de TVA pour 10 € et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 150 416 € pour assurer l'équilibre du budget.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 479 334 € répartis :

- En dépenses à 474 500 € en mouvements réels et 4 834 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 455 935 € en mouvement réels et 23 399 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 474 500 €

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 474 500 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	370 500,00
Total en réel :		474 500,00

Ces dépenses réelles d'investissement correspondent majoritairement au programme de réhabilitation de la grange pour 370 500 € et l'acquisition de mobilier suite à la réhabilitation de la grange estimée à 100 000 €

Le remboursement de capital de l'emprunt est de 4 000 €.

b) Les recettes d'investissement : 455 935 €

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 455 935 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	223 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	232 735,00
Total en réel :		455 935,00

Ces recettes d'investissement réelles sont constituées de subventions à hauteur de 223 200 € pour les travaux de la grange, ainsi que d'un emprunt d'équilibre estimé à 232 735 €.

3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 29 000 € au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 12,1 %.

	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget annexe activ. commerciales tourisme	33 000	29 000	-4 000,00	-12,1%

Les caractéristiques de la dette du budget activités commerciales tourisme sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94 %
- Durée résiduelle moyenne : 7 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 4 522 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	4 599	4 522	-77	-1,7%

G. Le Budget annexe Port Diélette : 2,5 M€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 1 818 762 € en section d'exploitation et 671 876 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	1 818 762,00		1 818 762,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	1 358 826,00	459 936,00	1 475 784,00	342 978,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	671 876,00		671 876,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	318 898,00	352 978,00	201 940,00	469 936,00

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1 818 762 € répartis :

- En dépenses à 1 358 826 € en mouvements réels et 459 936 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 1 475 784 € en mouvement réels et 342 978 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'exploitation : 1,3 M€

Les dépenses d'exploitation sont stables par rapport à 2022. Cette stabilité est relative compte tenu de l'échelonnement des inscriptions au titre des travaux de dragages et de l'augmentation, en parallèle, des coûts de fonctionnement du port.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du port. La dépense la plus conséquente est due notamment aux travaux de dragage du port inscrits pour cette année à hauteur de 250 000 € (pour mémoire en 2022 inscription à hauteur de 487 000 €) ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'énergie, électricité/combustibles/carburants (+ 172 500 €).

Les travaux de dragage représentent une dépense de fonctionnement importante. Afin de permettre le lissage de cette dépense, une provision d'un million d'euros pour travaux de gros entretien a été constituée sur une période de 5 ans. A compter de cette année, la dotation sur provisions et inscrite pour 250 000 € par an.

Les dépenses de personnel augmentent également de 9,85 %, les recrutements en matière de personnel sont stabilisés à partir de cette année.

De plus, les charges d'intérêts d'emprunt subissent une hausse due à la réalisation d'un emprunt de 1 528 850 € permettant de financer des dépenses antérieures.

Chapitre		DEPENSES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 057 070,00	728 517,00	-31,08 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	263 743,00	289 726,00	+9,85 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 450,00	4 300,00	+24,64 %
66	CHARGES FINANCIERES	7 913,00	49 783,00	+529,13 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 000,00	36 500,00	-1,35 %
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00	250 000,00	0 %
Total en réel :		1 369 176,00	1 358 826,00	-0,76 %

b) Les recettes d'exploitation : 1,4 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 4,08 %. Cette augmentation est due à l'inscription d'une recette exceptionnelle au titre d'un remboursement de sinistre à hauteur de 22 000 € et également à l'augmentation de l'estimation des recettes attendues en matière de ventes de marchandises, de redevances et de prestations de services payées par les usagers du port.

Chapitre		RECETTES		
		BP 2022	Proposition 2023	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	26 000,00	32 000,00	+23,08 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	602 840,00	651 900,00	+8,14 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	692 086,00	678 004,00	-2,03 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 000,00	91 880,00	-3,28 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	22 000,00	+1 000 %
Total en réel :		1 417 926,00	1 475 784,00	+4,08 %

Une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 678 004 € est nécessaire à l'équilibre de la section d'exploitation. Celle-ci est légèrement en baisse par rapport au BP 2022 (-2,03 %).

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 671 876 € répartis :

- En dépenses à 318 898 € en mouvements réels et 352 978 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 201 940 € en mouvement réels et 469 936 € en mouvements d'ordre

a) Les dépenses d'investissement : 318 898 €

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 318 898 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	118 958,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 440,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	154 000,00
Total en réel :		318 898,00

Les dépenses d'équipement représentent 199 940 € répartis comme suit :

- Travaux : cases commerciales (70 000 €), pierres de couronnement / quais (60 000 €), huisseries du Kebab (20 000 €) et climatisation local réfrigéré de l'Escale (4 000 €) pour un montant total de 154 000 €
- Frais d'études blocs sanitaires: 22 000 €
- Changements étriers ponton C (10 000 €), changements d'anneaux ponton O (5 000 €), réfection des chauffages des blocs sanitaires Est (500 €) pour un total de 15 500 €
- Renouvellement matériel informatique : 3 500 €
- Signalétique : 2 000 €
- Mobilier : 1 500 €
- Frais d'insertion : 1 440 €

Auxquels s'ajoutent 116 958 € au titre du remboursement de capital d'emprunt et 2 000 € pour le remboursement de cautions de la Cambuse et la Voilerie

b) Les recettes d'investissement : 201 940 €

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 201 940 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	201 940,00
Total en réel :		201 940,00

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue d'une part par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 179 617 € nécessaire à l'équilibre des opérations budgétaires, d'autre part, les cautions à hauteur de 2 000 € et en complément par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 199 940 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget Port Dielette s'établit à 1 480 100 € au 1^{er} janvier 2023. Deux emprunts ont été mobilisés en 2022, à hauteur d'1,52 M€, pour financer la section d'investissement.

	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
€				
Budget annexe Port Dielette	0	1 480 100	+1 480 100	n.s.

Les caractéristiques de la dette du budget Port Dielette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1 %
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 85 % sur taux fixe et 15 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2023 s'élève à 166 741 € du fait d'un remboursement en année pleine.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	56 663	166 741	110 078	194,3%

H. Le budget annexe Services Communs : 20,4 M€

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget s'équilibre tous mouvements confondus à 17 109 705 € en section de fonctionnement et 3 358 244 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

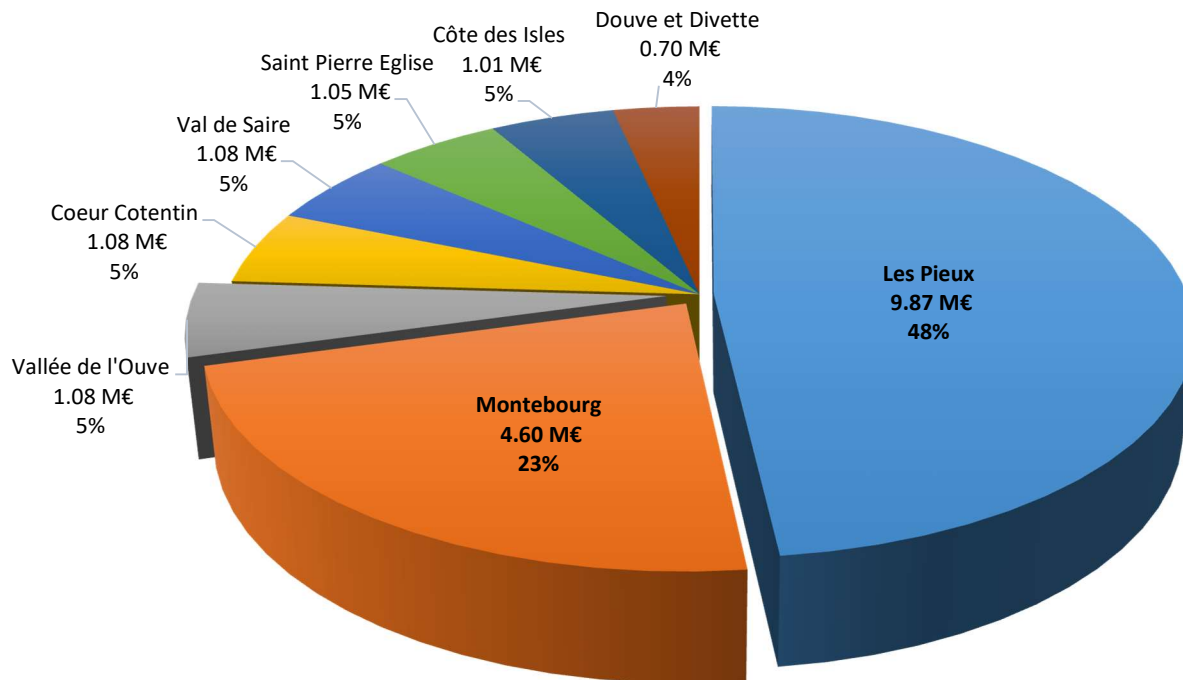
FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	17 109 705,00		17 109 705,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	15 836 796,00	1 272 909,00	17 102 594,00	7 111,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	3 358 244,00		3 358 244,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	3 074 133,00	284 111,00	1 808 335,00	1 549 909,00

Le budget services communs est avant tout un budget de fonctionnement, un budget de services rendus à la population.

Les actions d'investissement sont ponctuelles. Elles concernent actuellement le pôle de Montebourg avec la construction du pôle enfance et le pôle des Pieux avec des études et travaux pour l'école de surf, l'école de musique, les bâtiments scolaires, du matériel informatique pour les scolaires et également des logiciels pour l'école de musique et la petite enfance.

1) Répartition des dépenses par pôles de proximité et par compétences

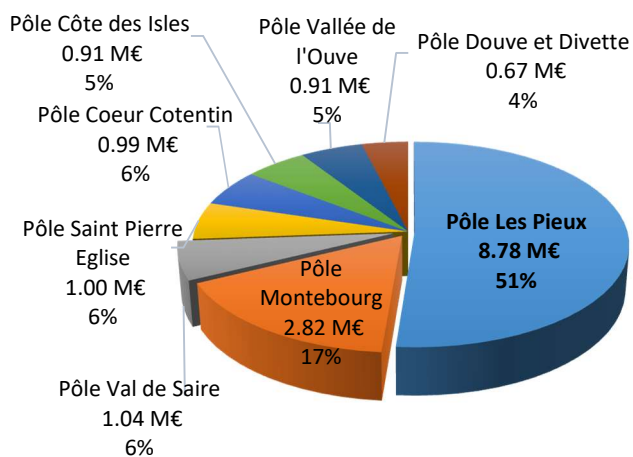
DEPENSES DES SERVICES COMMUNS PAR POLES



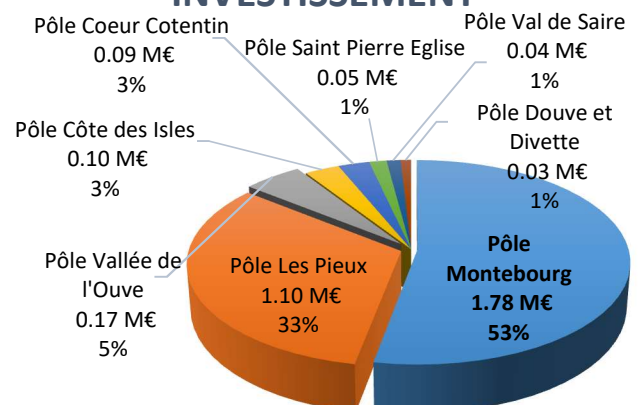
Ce graphique a été établi en cumulant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement par Pôles de proximité.

Pour le pôle de proximité des Pieux 89% des dépenses sont des dépenses de fonctionnement. Pour le pôle de proximité de Montebourg, les dépenses sont d'investissement dues notamment à la construction du pôle enfance représentent 32% des dépenses totales.

FUNCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



2) Participations des communes à l'équilibre du budget par pôles

Pôle de Proximité	BP 2022	BP 2023	Variation %
Pôle de proximité Les Pieux	1 293 069,00 €	1 094 577,00 €	-15,4%
Pôle de proximité Saint Pierre Eglise	65 825,00 €	60 402,00 €	-8,2%
Pôle de proximité Cœur Cotentin	84 903,00 €	85 127,00 €	0,3%
Pôle de proximité Vallée de l'Ouve	0,00 €	54 469,00 €	nc
Pôle de proximité La Saire	0,00 €	8 636,00 €	nc
TOTAL	1 443 797,00 €	1 303 211,00 €	-9,7%

La participation des communes à l'équilibre du budget services communs par pôle est en diminution de 9,7% par rapport au BP 2022.

Le pôle des Pieux diminue la participation des communes de 15,4% soit 198 492 €. Le pôle de Saint Pierre Eglise diminue également la participation de 8,2% soit 5 423 €. Le pôle de Cœur Cotentin est stable avec une augmentation de 0,3% soit 224 €. De nouvelles participations sont prévues par le pôle de Vallée de l'Ouve et le pôle de La Saire pour un total de 63 105 €.

3) La dette

L'encours de la dette du budget services communs s'établit à 1 927 932 € au 1^{er} janvier 2023.

€	Encours au 01/01/2022	Encours au 01/01/2023	Var. €	Var. %
Budget services communs	2 468 297	1 927 932	-540 365	-21,9%

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,56 %
- Durée résiduelle moyenne : 5,5 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 76 % sur taux fixe et 24 % sur taux variable

L'annuité prévisionnelle 2023 s'établit à 633 556 € en hausse de 9,2 % du fait d'un emprunt nouveau d'1 M€ sur le pôle de proximité de Montebourg pour le financement du pôle petite enfance. L'emprunt a été mobilisé courant janvier et sera remboursé par les communes du pôle de Montebourg par le biais de conventions de dette récupérable pour 63 150 €.

	BP 2022	BP 2023	Var. €	Var. %
Annuité de la dette	582 350	633 556	53 264	9,2%

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 1 087 600,00 €.

BP 2023			
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	9 180,00	0,00
04	Activité commerciale tourisme	150 416,00	232 735,00
05	SPANC		0,00
07	Port Diélette	678 004,00	199 940,00
08	Développement économique locations M4	0,00	98 681,00
09	EAU		1 015 143,00
10	Assainissement collectif		2 708 839,00
11	Développement économique vente	250 000,00	0,00
12	Développement économique locations	0,00	281 372,00
14	Transports	0,00	22 513 149,00
	TOTAL:	1 087 600,00 €	27 049 859,00 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230413-DEL2023_024-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN